



Linx

Revue des linguistes de l'Université Paris Nanterre

87 | 2024

Interroger la variation en français au 21e siècle

Traitement de la variation diatopique chez trois grammairiens belges : des chroniques du père Deharveng (1922-1928) à celles de Grevisse (1955-1970) et de Goosse (1966-1990)

Treatment of diatopic variation in three Belgian grammarians: from the chronicles of Father Deharveng (1922-1928) to those of Grevisse (1955-1970) and Goosse (1966-1990)

Michel Berré, Élisabeth Castadot et Bénédicte Van Gysel



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/linx/10487>

ISSN : 2118-9692

Éditeur

Presses universitaires de Paris Nanterre

Référence électronique

Michel Berré, Élisabeth Castadot et Bénédicte Van Gysel, « Traitement de la variation diatopique chez trois grammairiens belges : des chroniques du père Deharveng (1922-1928) à celles de Grevisse (1955-1970) et de Goosse (1966-1990) », *Linx* [En ligne], 87 | 2024, mis en ligne le 30 septembre 2024, consulté le 23 décembre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/linx/10487>

Ce document a été généré automatiquement le 23 décembre 2024.

Le texte et les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés), sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Traitement de la variation diatopique chez trois grammairiens belges : des chroniques du père Deharveng (1922-1928) à celles de Grevisse (1955-1970) et de Goosse (1966-1990)

Treatment of diatopic variation in three Belgian grammarians: from the chronicles of Father Deharveng (1922-1928) to those of Grevisse (1955-1970) and Goosse (1966-1990)

Michel Berré, Elisabeth Castadot et Bénédicte Van Gysel

Introduction

- 1 Cet article est consacré à la variation linguistique – plus particulièrement diatopique – dans trois séries de chroniques de langage publiées en Belgique au 19^e siècle. Après une mise en perspective des discours sur le français pratiqué dans l'espace belge et une brève présentation des chroniques de nos trois grammairiens, nous interrogerons notre corpus d'un double point de vue : quels sont les arguments développés par les chroniqueurs pour identifier comme « belge » telle ou telle façon de parler ? Quels discours tiennent-ils sur ces faits de langue reconnus comme des « belgicisms » et peut-on qualifier ce discours de « puriste » dans la mesure où l'on a pu parler de « purisme belge » (Michiels, 1976 ; Ayres-Bennett, 2015) ?
- 2 Alors que l'importance de la production des chroniqueurs belges a été plusieurs fois soulignée, peu de travaux ont été consacrés à une analyse détaillée du contenu de ces chroniques (Meier, 2019 : 256) et leur inventaire reste à faire¹. Deux caractéristiques

sont généralement attribuées à cette production (Osthus, 2015) : le « haut de degré de savoirs spécialisés en sciences du langage » des chroniqueurs en Belgique francophone (Meier, 2019 : 254) qui proposent des « informations linguistiques plus riches et davantage contrôlées » que celles de leurs contemporains français (Klinkenberg, 1995 : 745) de telle sorte que les chroniqueurs belges font souvent preuve d'une attitude plus souple dans la définition du bon usage et plus ouverte à la variation. Les variétés diatopiques sont toutefois moins concernées par cette attitude de tolérance – ce qui explique que le purisme belge a souvent été mis sur la sellette dans le traitement des belgicisms (Michiels, 1976 ; Klinkenberg, 1995 ; Dister, 2021).

- 3 S'il est clair que l'attitude de ces chroniqueurs n'équivaut pas à la revendication jubilatoire affichée fièrement, de nos jours, par la Belge Angèle, qui intitule ses albums *Brol* et *Nonante-cinq*, ou par le chanteur Pierre de Maere, dont l'un des tubes clame à tue-tête « un jour, je marierai un ange », peut-on cependant parler, à leur égard, d'un purisme sacrificateur ? Nous postulerions plutôt que leurs réflexions à propos des variations diatopiques de leur pays et région sont quelquefois teintées d'hésitations ou d'ambiguïtés, mais toujours marquées par la volonté d'approfondir la recherche et d'explorer plus de sources, pour en établir l'origine et les éventuels emplois littéraires ou administratifs.

1. Contexte sociolinguistique et tradition normative

- 4 La place prise par la présentation et l'analyse des trois chroniqueurs ne nous permet pas de présenter le contexte dans lequel ils ont publié leurs travaux. Nous renvoyons globalement aux travaux bien connus de Klinkenberg (1995, 2010) et de Francard (2017) pour l'impact de ces évolutions institutionnelles sur les attitudes linguistiques et leurs conséquences psychologiques (cf. notamment les notions d'« insécurité linguistique » ou de « lutétiotropisme »).
- 5 L'on se contentera de distinguer dans les anciens Pays-Bas et la Belgique (1830-) trois types de discours métalinguistiques : des listes de calques français-flamand dès le 16^e siècle et, plus tardivement, des « omnibus » wallons² ; des dictionnaires des locutions vicieuses (dont les fameux belgicisms) qui naissent et se développent durant la période française (1792/95-1814/15) et prolifèrent durant les 19^e et 20^e siècles et, enfin, des traités de « remarques », genre grammatical qui apparaît avec Vaugelas (1647) et dont les Pays-Bas espagnols puis autrichiens ont été friands. Les liens de ces traités avec les « chroniques langagières » (apparues au 19^e siècle) ont été largement mis en évidence par Ayres-Bennett (2015) et Osthus (2015). Il va sans dire que les frontières entre ces trois types de discours sont poreuses et les influences constantes.
- 6 Dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne sommes pas en mesure de proposer une date pour l'apparition des premières chroniques langagières en Belgique ; il semble toutefois évident qu'à la charnière des 19^e et 20^e siècles, ce que l'on appelle le « parler belge » (Cohen, 1906) suscite l'intérêt du public cultivé. Les publications qui traitent de ces questions sont si nombreuses que Léopold Courouble a pu en proposer une version parodique (*Notre langue*) où le terme censé corriger l'expression fautive est lui-même une forme incorrecte ou loufoque (Castadot, 2022)³. Cet intérêt ne faiblit pas et les chroniques de Deharveng dans les années 1920 fourmillent d'allusions à des articles de journaux belges voire français⁴.

2. Présentation des chroniqueurs et de leurs chroniques

2.1. À propos de Joseph Deharveng, professeur, et chroniqueur-grammairien

- 7 Né à Mons, en 1867, Joseph Deharveng a fait ses humanités au collège jésuite Saint-Stanislas de sa ville natale⁵. Il est entré au noviciat des jésuites à Tronchiennes [aujourd'hui Drogenen, en Flandre orientale] en 1885 et a été ordonné prêtre en 1900 à Dublin (Irlande) où il a achevé ses études théologiques. De retour en Belgique, il devient titulaire de la classe de rhétorique à Liège (six ans), puis au Collège Saint-Michel à Bruxelles où il a enseigné la langue française et l'histoire jusqu'à sa mort (1901-1929). Fervent patriote, il a collaboré au journal clandestin *La Libre Belgique* durant la Première Guerre mondiale, ce qui lui a valu trois mois d'emprisonnement. Ce sentiment national belge est bien présent dans les chroniques et n'est pas perçu comme contradictoire avec la chasse aux belgicisms⁶.
- 8 Dès 1910, ainsi que plusieurs catholiques conservateurs belges, Deharveng est influencé par les idées de l'Action française. Charles Maurras, Léon Daudet, Jacques Bainville sont des auteurs qu'il cite fréquemment dans ses chroniques et ses cours⁷.

2.1.1 Les premières chroniques

- 9 Le 18 novembre 1920, Deharveng a entamé sa collaboration avec *La Jeunesse*⁸ où il va tenir pendant les six années d'existence de la revue une chronique bimensuelle intitulée « Récréations philologiques et grammaticales » présentées par l'éditeur comme des « études très intéressantes sur le parler belge ». De fait, la majorité des chroniques concerne la variation diatopique (même si l'intérêt pour les belgicisms semble décroître au fil du temps). Dans la première – sous-titrée « belgicisms » –, l'auteur part du constat que « la langue parlée et écrite en Belgique depuis le 19e siècle [...] a mauvaise réputation [...]. Que de tournures incorrectes dans nos conversations, et dans nos livres, et dans nos journaux et dans les discours de nos plus éloquents orateurs » (T1, 9)⁹. Dès lors, il sonne la mobilisation générale contre les belgicisms, ses chroniques ayant pour but, dit-il, d'en signaler « un très grand nombre à [la] jeunesse » et de « faciliter le travail de[s] futurs immortels » puisque la Belgique sera bientôt dotée d'une « Richelieu belge »¹⁰ (T1, 10). Cela suffira-t-il ? Deharveng en doute, tant le mal est profond, ancré dans toutes les classes et tous les secteurs de la société¹¹. Et s'il lui arrive de consacrer l'une ou l'autre chronique à d'autres questions du « bon usage », il revient vite à ses belgicisms répondant à la demande de son lectorat : « un de mes amis me demande si j'ai oublié ma campagne contre les belgicisms. Non, mille fois non ! [...]. La lutte contre les belgicisms, c'est le fond et le capital de ce petit ouvrage ! » (T1, 189 ; T2, 194).

2.1.2 Une longue maturation

- 10 Les chroniques de Deharveng nous sont parvenues sous trois « formes », leur point de départ – les leçons du professeur desquelles elles sont tirées¹² – étant évidemment perdu : une première version dans la revue *La Jeunesse* (195 chroniques du 18/11/1920 au 23/12/1926) ; une deuxième dans les six volumes de la série « Corrigeons-nous »

(entre 1923 et 1929) ; et, enfin, en 1929, une version condensée – les chroniques de plusieurs pages étant réduites à des notices d'une douzaine de lignes en moyenne – mais dont la nomenclature s'est accrue d'environ 30 % et qui porte le sous-titre *Aide-mémoire et additions* (AMA)¹³, sans que le terme « belgicisme » soit mentionné. La même année, Deharveng a publié le premier tome de *Scrupules de grammairiens*, une nouvelle série de « remarques » interrompue par la mort de l'auteur.

- 11 Sans discuter ici de la valeur scientifique des *Récréations*, les chroniques de Deharveng constituent selon nous une réussite formelle et le lecteur d'aujourd'hui peut encore en apprécier certaines qualités stylistiques : accroche, chute, mise en scène d'interactions avec les étudiants ou d'autres lecteurs (cf. la fréquence élevée des termes d'adresse), apostrophes, citations (cf. les nombreux extraits de journaux), anecdotes, jeux de mots, ton humoristique, etc.
- 12 Le passage au format livre permet une plus grande diffusion, principalement en France ce qui lui a valu quelques comptes rendus élogieux. Les textes ont été fidèlement reproduits avec l'indication de leur date de publication – ainsi que le nom de la revue pour les quelques cas où la chronique a paru ailleurs que dans *La Jeunesse*. Les ajouts éventuels sont indiqués après la date : il s'agit dans la plupart des cas de réponses à des questions des étudiants/lecteurs ou de compléments d'informations apportés par l'auteur¹⁴.
- 13 Le principal changement, c'est l'ajout du sur-titre *Corrigeons-nous !* qui a donné à la série son identité et sur lequel l'auteur s'est expliqué dans sa Postface (T1, 211) : « *Corrigeons-nous ! Corrigez-vous ! Corrigez-moi !* », s'exclame-t-il... Ce triple appel invite chacun à se corriger soi-même, à corriger les autres et à corriger le professeur/grammairien s'il se révèle trop strict ou trop permissif : « ne craignez pas de réclamer voix au chapitre, dit-il à ses (anciens) élèves, jamais je ne me rebellerai là contre » (T1, 211). La notion de correction est centrale dans la matrice idéologique de Deharveng. En 1912, il a entamé une série d'articles intitulée « Louis Veillot corrigé par lui-même » (*Essais pédagogiques*, 1912-1913, 1920) dans lesquels il loue l'homme de lettres français pour son constant souci de se corriger soi-même¹⁵. La correction évoque évidemment la faute, mais chez le père jésuite, elle s'intègre surtout, nous semble-t-il, dans une conception plus large, proche du sens que l'on donne aujourd'hui à la notion de révision de texte. Le locuteur/scripteur se doit d'exercer un contrôle sur ce qu'il exprime, tendre au « bon usage » – en particulier le Belge ! – et ne pas craindre « d'être dans l'obligation de se surveiller » plutôt que préférer « parler à la va-vite », c'est-à-dire, selon Deharveng, « lourdement et barbarement » (T1, 89).

2.2 Sur Grevisse, « chroniqueur »

- 14 Quant à Maurice Grevisse (°1895 †1980), il n'est sans doute plus besoin de le présenter longuement. Cet enseignant et grammairien belge, né dans une famille modeste parlant le gaumais, variété du lorrain (Lieber, 1990 : 35), est bien sûr connu pour son *Bon Usage*.
- 15 Si la renommée du *Bon Usage* s'est étendue jusqu'en France, il est un pan des réflexions sur les tours du français que Maurice Grevisse adressait, au travers de chroniques, en particulier au public belge francophone. Il a écrit d'abord pour les lecteurs de l'hebdomadaire populaire *Le Moustique*, de 1949 à 1954, puis, de 1955 à 1966 (Lieber, 1990 : 36), du quotidien généraliste *La Libre Belgique*, alors de tendance conservatrice et catholique (CRISP, 1959/1 : 10).

- 16 Il sera ici question des chroniques parues dans *La Libre Belgique*¹⁶, dans une rubrique intitulée *Propos sur la langue française*. Celles-ci étaient donc lues par un public bourgeois, favorable au maintien d'une structure politique centralisée (un « État unitaire ») et de la monarchie. La période de rédaction de ces chroniques constitue un moment de bouleversements socio-politiques très importants pour ce public. J.-M. Klinkenberg, qui a étudié les représentations littéraires et culturelles au long de l'histoire de la Belgique, décrit ces années comme une « phase de 'lutétiotropisme' » (2010 : 46), où Paris et les modèles français sont de plus en plus révéérés par les Belges francophones. En outre, dans les années 1950, l'économie de la partie néerlandophone du pays, la Flandre, a progressivement surpassé celle de la principale partie francophone, la Wallonie.
- 17 En 1961, Grevisse rassemble et retravaille légèrement ses chroniques parues dans le quotidien pour en faire des recueils, des séries intitulées *Problèmes de langage*. Ce sont ces versions qui seront citées ici. Cinq tomes rassemblent chacun entre 55 et 75 chroniques, de 850 à 1200 mots. Ils reprennent les *Propos*, dans un ordre parfois remanié par rapport à la parution dans la presse – un ordre quelque peu « pêle-mêle ». Fred Jenkins, auteur de comptes rendus des tomes 4 et 5, regrettait d'ailleurs ce manque d'articulation : « difficult to present disparate subject matter in a stimulating way ; however, one regrets occasional overlap in the content of non-consecutive chapters »¹⁷ (Jenkins, 1976 : 251). En effet, comme le souligne A. Dister : « à aucun moment il n'est fait mention de la publication des textes sous forme de chronique, et aucune des cinq éditions n'a de préface qui permettrait une contextualisation. » (Dister, 2022 : 132).
- 18 Grevisse y revient fréquemment sur quelques-unes de ses préoccupations favorites : des accords complexes, l'emploi de prépositions, le sens de quelques néologismes ou termes passant pour tels – « pylône », (T2, 62), « farfelu » (T3, 18)... Il s'agit moins, pour lui, par rapport à Deharveng, d'éducation et d'enseignement ; le lectorat de *La Libre Belgique* était plutôt constitué de diplômés de l'enseignement supérieur. Grevisse cherchait plus à développer une relation de connivence avec ses lecteurs qu'à imposer des listes du type « Ne dites pas... / Dites... ». Au contraire, il rejette ces approches, qu'il juge trop souvent faites « à la légère » (T5, 239). Toutefois, si le discours se refuse à un ton péremptoire, il reste plutôt prescriptif, et propose quelques « avertissements » par rapport à des variations diatopiques :
- « Toutes sortes de questions de l'usage y sont traitées sans aucune systématisation de plan, mais toujours dans le même esprit : observer les emplois actuels, signaler sans les blâmer des écarts par rapport à de vieilles règles, ou simplement de vieux usages, accessoirement avertir les Belges de certaines divergences avec l'usage de France. » (Cohen, 1961 : 547)
- 19 Ce rapport, « sans les blâmer », aux écarts et variations comprend donc aussi quelques avertissements complices à propos de particularités langagières propres à ses compatriotes. C'est à titre « accessoire », mais la dimension est suffisamment visible pour être épinglée par Cohen dans son compte rendu du premier tome.

2.3 Les chroniques d'André Goosse

- 20 Avant de succéder à Grevisse à la tête du *Bon Usage*, André Goosse (°1926 †2019) avait déjà pris la suite de son maître et beau-père dans la rédaction de chroniques langagières pour la *Libre Belgique*¹⁸. De 1966 à 1990, il consacre plusieurs colonnes

bimensuelles à l'observation de faits de langue, abordant tous les aspects de la variation, comme les registres, les langues de spécialité, les régionalismes et les dialectes, dans une approche étonnamment encyclopédique et philologique.

- 21 Ces articles, de taille, de structure et de contenu variables, répondent à des occasions diverses, liées ou non à l'actualité¹⁹, à la question d'un lecteur ou du chroniqueur lui-même. Accentuant un trait déjà présent chez Grevisse, la démarche réserve, en effet, une place importante aux lecteurs, à la fois informateurs et véritables interlocuteurs (Dister, 2021) : non seulement le remarqueur leur demande de lui fournir des informations, en tant que locuteurs, témoins de faits de langue, mais il s'enquiert aussi de leur avis²⁰. Le ton de ce dialogue surprend parfois, mêlant le discours objectif de la description savante à des interventions bon enfant, pleines d'humour, et à des prises de positions parfois très engagées.
- 22 Le contexte, historique et sociopolitique, l'évolution de la carrière de Goosse marquent de leur empreinte le texte des chroniques, où l'on perçoit quelquefois les échos de l'évolution politique du pays et des tensions entre les communautés linguistiques²¹. L'époque est ainsi marquée par la scission, en deux entités, néerlandophone et francophone, de l'Université catholique de Louvain, où enseigne l'éminent grammairien. Les années 1970 sont aussi celles des premières réformes qui mèneront, *in fine*, à la fédéralisation de la Belgique. Les billets font entrevoir également les effets d'une ouverture à l'international, probablement influencée par l'intégration, l'expansion et la montée en puissance progressives de la Communauté économique européenne²², mais également par les mouvements de promotion de la francophonie, tels les Biennales de la langue française, dont la première édition voit le jour en Belgique en 1965, ou le Conseil international de la langue française (CILF), créé en 1968, dont Goosse fut membre puis président²³.
- 23 Les textes sont aujourd'hui accessibles dans deux publications²⁴, suivant toutes deux l'ordre de parution des chroniques. Le recueil *Façons de parler*²⁵, édité par l'auteur, couvre les textes parus les deux premières années. Mais le grammairien ne poursuit pas cette publication, tant il est pris par le travail que requiert le *Bon Usage*, d'ailleurs alimenté par bon nombre de chroniques. Moins représentés dans cet ouvrage majeur, les articles consacrés à des variations régionales belges font toutefois l'objet d'une publication séparée en 2011²⁶ : un peu moins de cent-cinquante chroniques²⁷ portant en tout ou partie sur des variations régionales du français de Belgique, mais aussi sur des questions dialectales : de nombreux billets²⁸ témoignent ainsi des qualités de dialectologue de l'auteur.

3. Les belgicisms chez Deharveng

3.1. Identification et autorité sur la langue

- 24 Pour identifier les belgicisms, la méthode de Deharveng est simple : examiner un fait considéré comme douteux et se poser la question de savoir si cette façon de s'exprimer est attestée chez les bons écrivains en France. L'usage de ces derniers, « voilà le critérium d'une jurisprudence infaillible en matière de mots » (T1, 106)²⁹. En cas de doute :
- « qui doit trancher ? Les grammaires ? – Nenni. – L'Académie française ? – En aucune façon. L'Académie "enregistre" et puis, l'Académie française n'est pas un

modèle d'activité. – Qui donc ? – L'usage, la "cour", comme on disait au dix-septième siècle, l'usage des bons écrivains » (T1, 33).

- 25 C'est à eux que Deharveng confie le privilège de fixer le bon usage : « Il y a comme un instinct qui conduit les grands prosateurs dans le droit fil de la langue. À les suivre, on ne risque pas de s'égarer » (AMA, 111-112)³⁰.
- 26 Aux grammairiens, Deharveng adresse plusieurs reproches : ils accordent trop de place à la logique³¹, se recopient entre eux « à l'aveuglette » (AMA, 10)³² et, surtout, ils ne lisent pas assez (T1, 18) : « Sans vouloir être impoli vis-à-vis des grammairiens, je souhaiterais qu'ils eussent un peu plus de lecture » (T1, 198). C'est encore plus vrai pour les auteurs de recueils de belgicisms ou de traités du bon usage : ainsi V. Galand (*Les 600 expressions vicieuses belges*, Charleroi, 1892²) manque de lecture (AMA, 115) et G.-A. D'Harvé (*Parlons bien ! Recherches et trouvailles lexicologiques*, Bruxelles, 1913 [1923²]) fait preuve d'un « excès de sévérité et de purisme » (AMA, 10)³³. Dès lors, il vaut mieux ne pas se fier aux grammairiens et contrôler leurs affirmations (T2, 176) ! Les lexicographes ne sont pas épargnés. Deharveng critique leur laxisme et leur manque d'explication, ne donnant d'autres raisons à leurs affirmations que leur propre autorité.
- 27 Une étude plus précise des ouvrages consultés permettrait sans doute de nuancer quelque peu le propos. Deharveng suit l'actualité linguistique et la plupart de ses références scientifiques sont récentes, même si certaines sont aujourd'hui bien oubliées³⁴. Ainsi il cite volontiers Brunot (1922), Vendryes (1922), Nyrop (1899-)³⁵, les dictionnaires de l'Académie française, d'Hatzfeld et Darmesteter (1895-1900) ou encore de Clédat (1912)... accordant, en bon philologue, une grande importance à l'histoire de la langue sans laquelle l'on ne peut, selon lui, en comprendre le fonctionnement.
- 28 Mais qui sont ces bons écrivains français dont le magistère s'exerce à la fois par les exemples qu'ils donnent et par les opinions qu'ils expriment sur la langue³⁶ ? Le corpus des auteurs cités s'étend sans surprise du milieu du 17^e siècle aux années 1920³⁷, la majorité des exemples prenant place dans la période 1860-1920. Deharveng précise qu'il doit s'agir d'écrivains d'une « nationalité française bien authentique, et non pas un Belge camouflé en Parisien » (T1, 119). L'on n'en saura guère plus. Dans ses chroniques, Deharveng cite quelques auteurs belges et leur sait gré de suivre le bon usage, mais il ne leur reconnaît pas la légitimité de le fonder. Pour se faire une idée plus précise des garants du bon usage, il conviendrait d'établir la liste des auteurs cités, travail dont l'ampleur était inenvisageable dans le cadre de cette contribution³⁸.
- 29 Pour l'usage belge, Deharveng ratisse large et se base sur l'observation de productions langagières diverses : les livres (essais, romans...)³⁹, la presse (nationale et locale), l'oral formel (débat à la Chambre des Représentants) et informel (conversation saisie dans le tram, le train ou la rue...), des documents officiels, des règlements scolaires, des affiches, des annonces publicitaires, etc. Ces deux corpus ne sont pas « comparables », puisque l'usage belge est pour l'essentiel évalué à l'aune des écrits d'une certaine intelligentsia française, pour ne pas dire parisienne. Deharveng en est bien conscient, mais le professeur de rhétorique du collège Saint-Michel – qui a 55 ans quand paraît sa première chronique – avait-il les moyens de procéder autrement même s'il recourt parfois à des informateurs français⁴⁰ ? Il n'est pas dupe, en tout cas, de la qualité du français de certains locuteurs de l'Hexagone : « la France, elle aussi, fournit son contingent de solécismes » ; aussi ne lui déplait-il pas « de rompre une lance contre les fautes de français qui [...] viennent en droiture de Paris » (T2, 194)⁴¹. « Il n'y a pas de lieu en Europe où l'on parle le français plus mal qu'à Paris' », précise-t-il en citant

Faguet (T2, 50). Il est bien conscient aussi que les belgicisms se moquent des frontières d'État : « À Valenciennes, ville du Hainaut [...] que d'expressions belges ! » (T4, 51). Mais tout cela est sans conséquence car « nous sommes en Belgique. Et c'est nous que nous devons d'abord corriger » (T2, 50). La question à se poser est : « êtes-vous sûr qu'un Français vous comprenne ? » (T1, 86)⁴². L'on ne peut pas dire plus clairement qu'il n'y a qu'une seule variété légitime⁴³ même si cela n'exclut pas, comme on le verra, la possibilité de solliciter, avec plus ou moins d'insistance, l'adoubement de certains mots...

3.2 Les faux-belgicisms

- 30 Deharveng se définit comme un modeste « grammairien réaliste », c'est-à-dire un grammairien qui se plie aux faits (T1, 73). Cette approche philologique (cf. le titre des chroniques) lui permet de démasquer toute une série de faux-belgicisms insérés à tort, selon lui, par les grammairiens belges dans les listes « ne dites pas, mais dites ». Quelques exemples : *là contre* (T2, 127-130), *courir après* (T1, 112-116), *ça m'est égal* (T1, 116), *remettre quelqu'un* (T1, 105-106), *sur son trente et un* (T1, 157-158), *peser lourd* (T1, 209), *acter* (AMA, 10), *je suis en retard avec vous* (T5, 186-187), *récuser* (T1, 116)⁴⁴, *accuser réception* (T2, 169-170), *payer de retour* (T2, 168-169), *retourner* (T2, 159-160), *en cheveux* (T6, 171), *en semaine* (T2, 171), *entretemps* (AMA, 115-116), *pl(e)uviner* (AMA, 206-207)⁴⁵...
- 31 Dès lors que ces termes et expressions sont aussi utilisés par les meilleurs écrivains de France – ce sont là les « faits » que ses lectures lui ont permis d'établir – il ne s'agit pas de belgicisms. Même les emplois jugés fautifs comme *jusque midi* ou *jusqu'à là* en font partie : puisque cet usage de la préposition est attesté en France, « cessons [...] de l'appeler un belgicisme » (T1, 42 ; T5, 200). Certains phénomènes relèvent de ce que Deharveng appelle des « tics de langage ». Ils sont sans doute répréhensibles – en tout cas ils ridiculisent leurs utilisateurs –, mais la fréquence plus élevée d'une expression (le fameux *savez-vous* ; T1, 110 et T2, 156) ne suffit pas à fonder le belgicisme. Les Français, eux aussi, ont leurs tics, « n'est-ce pas ? » (AMA, 250).

3.3 Les belgicisms avérés

3.3.1 Des belgicisms admissibles – et admis ?

- 32 Deharveng aborde cette question dans sa chronique du 9/11/1922 (qui est aussi la dernière du T1) en se rangeant sous l'autorité du grammairien français, Ferdinand Brunot (°1860 †1938). Compte tenu des orientations politiques des deux protagonistes, ce choix peut surprendre, mais l'on rappellera que Brunot a été reçu, le 4 juin 1921, comme premier membre étranger au titre de philologue à l'ARLLFB⁴⁶. Par ailleurs, le père jésuite se sent vraisemblablement proche du point de vue de l'auteur de *La Pensée et la langue* (1922) qui n'a cessé, tout au long de sa carrière, de critiquer les fondements logiques de la grammaire scolaire du 19^e siècle trop imprégnée, selon lui, des théories de la grammaire générale et des Encyclopédistes. « Faut-il que le temps des *Wallonismes corrigés* continue toujours ? N'y aura-t-il pas, ne doit-il pas y avoir des *Belgismes* autorisés, reconnus, académiques ? », s'interroge Brunot (T1, 203). Pour Deharveng, on « devine [la réponse] sous le frémissement des mots [...] ». Des belgicisms forceront les portes de l'Académie [...] » (T1, 203). Ce « pronostic » de Brunot, « j'en accepte l'augure

d'autant que tout belgicisme ne mérite pas les condamnations sommaires des grammairiens intransigeants », précise Deharveng (T1, 204).

- 33 Les laissez-passer ne sont pas si rares, limités toutefois au lexique et valent essentiellement pour l'espace belge, sauf si la France en décide autrement. Ainsi si Deharveng félicite le romancier belge Virrès d'avoir utilisé *aubette* (T1, 146 ; 205-210) et loue l'historien Pirene de lui avoir préféré *kiosque* dans la *Revue des Deux Mondes* (T1, 206-207), c'est parce que le public de ces deux publications n'est pas le même. Les belgicisms sont en effet à « garder dans le pays d'origine [...] à moins que l'Académie de Richelieu ne consente à admettre ce mot » (T1, 206) ce qui, selon Deharveng, serait justifié :
- « à parler franc, l'Académie devrait cela à l'amitié belge [...]. [Ces mots] et quelques autres, les Immortels devraient les recevoir tout de suite, tant [ils] ont l'élégance et le sourire français » (T1, 207).
- 34 La demande est pressante, mais l'argument est équivoque : c'est l'« allure française » de ces mots qui en valide l'admission⁴⁷.
- 35 D'autres termes sont cités, en plus grand nombre que les invectives contre certains belgicisms le laisseraient supposer (cf. *infra*) : *drève* (T1, 205-208 ; AMA, 98), *cliche* (T1, 205), *vigilante* (pour *fiacre* ; T1, 204), *ramasse-poussières* (T6, 83-88)⁴⁸, *pistolet* (AMA, 202-203)⁴⁹, *minerval* (AMA 180-181)⁵⁰, *endéans* (AMA, 108)⁵¹, *piqueter* (le blé) (AMA, 202)⁵², *buser* (AMA, 51)⁵³, *septante* et *nonante* (T4, 140-146 et T5, 125-135)⁵⁴, *se méconduire* (AMA, 176-177)⁵⁵, *minerval* (AMA, 180-181)⁵⁶, *festivités* (AMA, 135-136) ou les constructions *aller au beurre* (T5, 169), *avoir bon* (AMA, 46)⁵⁷ ou *thé de tilleul* (AMA, 276-277). Il reste sans pitié pour d'autres termes, comme *arboré* dans le sens de *planté d'arbres* (T1, 104-106 ; T6, 22-25), *cumulet* qui remplace *culbute* en Belgique (T4, 38), *drache* – mot du terroir sans utilité puisqu'il existe *averse*, *ondée* et *giboulée* (T4, 160-162) – ou encore *crolle* et ses dérivés pour *boucle de cheveux* (T6, 210). Signalons que pour certaines expressions, Deharveng ne prend pas véritablement position ; par exemple pour *bodega*, féminin selon l'étymologie, masculin selon l'usage en Belgique⁵⁸ : « Mettons l'affaire en délibéré » (AMA, 45), élude-t-il, laissant son lecteur dans le doute.
- 36 Le souci de la « couleur locale » peut aussi justifier l'emploi de certains belgicisms, mais il doit alors être accompagné de guillemets à l'instar des normandisms dont Barbey d'Aurevilly a truffé certains de ses romans. Autorisation ambiguë car elle renforce la marginalité des façons belges de s'exprimer.
- 37 Enfin, finissons sur une belle histoire, celle d'un belgicisme qui a réussi – *avoir ses apaisements* (T2, 15-19) – et à propos duquel Deharveng a modifié son discours. Depuis la guerre, constate-t-il, cette expression « règne de tout son lustre en nombre de journaux français » (AMA, 21). Conclusion : « ce n'est plus un belgicisme » (AMA, 21). La fréquence d'emploi – y compris dans les journaux – est donc un argument suffisant pour faire changer Deharveng d'avis... pour autant que la diffusion se fasse dans l'Hexagone !

3.3.3 Les belgicisms condamnés

- 38 Ici, c'est l'abondance. En effet les belgicisms « grouille[nt] partout » (T1, 98). « [Ils] cour[en]t les rues ; il n'y a qu'à se baisser pour en prendre » (T2, 74). Ces expressions sont si « mal venu[e]s, équivoques, dénué[e]s d'élégance [que] jamais les Immortels ne les recevront » (T1, 205-207). Le vocabulaire utilisé pour les dénoncer révèle

l'importance du mal et le mépris éprouvé à l'égard de ce que l'auteur appelle le « dialecte belge » (T1, 89) ou, avec ironie, « notre meilleur jargon national » (T1, 99). En voici un florilège.

3.3.3.1 Les termes de la sentence

- 39 *Ajoute* (pour « addition ») est un « horrible belgicisme [...] » (T1, 78), *renseigner* (dans le sens de « signaler ») un « hideux belgicisme » (T1, 77), une « acception métèque » (T1, 53). Les constructions *Je ne peux mal, il ne peut mal* (dans le sens de « je me garderais bien de » et « il n'y a pas de danger ») ont « quelque chose de plébéien » (AMA, 211) ; *il n'en peut rien*, est un « belgicisme vulgaire et qui déshonore un homme tant soit peu cultivé » (AMA, 211). Mais le « solécisme national [...] la pièce la plus noire de tout le dossier sur le parler belge », c'est la confusion de *savoir* et *pouvoir* ; pour l'éradiquer, « il faudrait lapider tous les Belges » (T4, 65-66 ; T2, 77-85). Quant à l'expression *avoir facile* (pour « il lui est facile de »), elle est « effroyablement vicieuse [et] doit être proscrit[e] » (T2, 36-37). À cela s'ajoute que « le Belge prononce mal » et que ses défauts de prononciation sont « nombreux » et « tenaces » (T2, 100 ; 131-137). En conclusion, Deharveng s'interroge : « nos belgicismes seraient une vermine ? » (T1, 86) et tranche : « en tout cas quelque chose d'approchant » (T1, 98).

3.3.3.2 Les arguments utilisés

- 40 Ces excommunications sont prononcées sur la base de deux arguments, celui d'autorité (les bons auteurs français auxquels Deharveng a confié le rôle de législateur du bon usage) et celui de communication (la nécessité d'être compris par les Français).
- 41 Les autres arguments n'interviennent qu'en deuxième ligne et pas toujours de manière très cohérente. Parmi ceux-ci⁵⁹, le systémique est le plus utilisé. C'est le cas de *goûter* (T1, 7-13)⁶⁰, de *mettez-vous* (T1, 14-20)⁶¹, d'*autant* confondu avec *tant* (T1, 57-66) ou encore de *découper un livre* utilisé pour *couper un livre* (T3, 5-12), etc. La langue veut en effet que *goûter* ait « pour sujet [...] un être doué du sens du goût » (T1, 12) ; *se mettre* « doit être déterminé par un complément ou par un adverbe » (T1, 14) ; la dérivation (*un tantième*) ou la composition (*un coupe-livre*) indiquent le véritable sens des mots. Quant aux expressions « c'est du flamand tout pur » (T1, 99, 190) ou « les Belges parlent flamand en français » (T1, 9), elles soulignent que les mots ou tours visés ne relèvent pas du système de la langue française. Mais il ne suffit pas que l'acception d'un terme soit permise par le système de la langue pour en légitimer l'usage. Ainsi les Belges donnent au nom « sujet » le sens de « domestique » (T1, 22-29). Cette évolution « n'est pas contraire au sens propre du mot » et est donc légitime sur le plan systémique. « Tout cela est fort bien », résume Deharveng, « mais il reste que le mot, dans son acception belge, n'est pas compris en France » (T1, 26). Donc inutile.
- 42 La même incohérence se manifeste à l'égard de l'histoire des mots. Ainsi l'usage belge de *arboré* est rejeté car resté conforme au sens primitif du mot (T1, 106-107). En revanche, l'emploi d'*assez bien de* (T1, 118-128) est condamné parce qu'il s'est écarté du « sens primitif du mot » (T1, 124-125). La fréquence d'emploi est également un argument réversible. C'est sur cette base que Deharveng a accepté *vis-à-vis* dans le sens de « à l'égard de » (T1, 194-198). En revanche, quand il s'agit d'une façon belge de parler, la fréquence d'utilisation devient une raison supplémentaire pour en justifier l'éradication.

- 43 La cohérence argumentative de Deharveng est à géométrie variable. Cohérent, il l'est quand il trie les expressions en se fondant sur les faits, c'est-à-dire l'attestation de telle ou telle expression dans les écrits des meilleurs écrivains français et la nécessité pour un Belge d'être compris par les Français. En revanche, il l'est beaucoup moins dans les conclusions qu'il tire des autres arguments⁶². Certains commentateurs lui ont reproché son purisme⁶³. L'auteur lui-même brouille quelque peu les pistes. « 'Pas de purisme, mais le souci de la correction', c'est la raison même », dit-il, en citant A. Lichtenberg (T1, 93)⁶⁴. Mais ailleurs il se réjouit de l'activité des puristes afin que « la langue ne se corrompe pas tout à fait » à la condition qu'il s'agisse de « puristes intelligents [...] qui s'en prennent à des fautes d'une indubitable réalité » (T5, 60). Cette sortie en faveur d'un purisme intelligent est, avouons-le, exceptionnelle. Le plus souvent, le couple puriste/purisme est utilisé par Deharveng pour parler des autres (les grammairiens) – et s'en distinguer – avec une visée péjorative, voire dénigrante. Morceaux choisis :
- « il ne faut pas contrarier certains malades » (à propos des puristes et des grammairiens, T4, 97).
 - « [L']anathème, lancé à ce verbe [*se changer* pour « changer de vêtements »] est l'échantillon le plus amusant de la fausse monnaie puriste » (T5, 31).
 - « Condamner *par acquit de conscience*, c'est « une chicane grammaticale » (AMA, 9-10).
 - « [...] peu de gens sont aussi mal renseignés que les puristes » (T5, 33).
- 44 Quant à Galand (*op. cit.*) – dont l'ouvrage est répandu dans les écoles – c'est « un puriste qui par ses exagérations, peut faire beaucoup plus de tort que de bien » (T4, 88). Heureusement, Deharveng peut se consoler car « tout caprice de grammairien et de puriste, n'est pas, Dieu merci, jugement irréformable » (T1, 105). Bref, il se moque des puristes avec une verve (presque ?) égale à celle qu'il emploie pour dénoncer les belgicisms ! Le pédantisme de ceux qui veulent conserver pour le pluriel les marques de la langue d'origine est aussi condamné (T5, 5-8).
- 45 Si l'on s'en tient aux trois caractéristiques formulées par O. Walsch⁶⁵, il paraît difficile de classer Deharveng parmi les puristes. En effet, il reconnaît à la langue le droit d'évoluer (*cf.* l'intégration de certaines variantes « régionales », l'assimilation de nouvelles manières de s'exprimer comme *vis-à-vis*, *déjeuner avec*, *rien d'autre...*) et il peut prendre en compte la situation de communication dans ses jugements, triant ce qui se dit dans la conversation et ce qui s'écrit⁶⁶. Reprenant la distinction opérée par Ayres-Bennett (2015 : 61-63) entre promotion d'une langue pure et attitude puriste, nous dirions que Deharveng fait la promotion d'une langue pure dont la pureté tient principalement à la qualité de ceux qui parlent, à savoir une certaine élite sociale⁶⁷. D'où les condamnations parfois très fermes à l'égard de ces façons de parler jugées provinciales ou populaires (« plébéiennes »), catégories qui ont tendance à être confondues⁶⁸, alors que pour d'autres variations Deharveng se montre bien plus tolérant et ne révèle guère une mentalité puriste : ainsi il ne condamne pas *en vélo* (T1, 157-165), ni certaines constructions avec *se rappeler de* (T3, 9-16), ni les emplois adverbiaux d'*avec*⁶⁹ (AMA, 34), etc.

4. Grevisse : faits de langue associés à la Belgique dans les *Problèmes de langage*

- 46 La variation diatopique ne constitue pas l'objet central des propos de Grevisse chroniqueur, ni pour *Le Moustique* ni pour *La Libre Belgique*. Dister remarque que la question des particularités de l'aire belge francophone apparaît peu dans les cinq tomes de *Problèmes de langage* : « la variation en est pratiquement absente, non seulement la variation régionale mais aussi les variations diamésique, diaphasique et diastratique » (2022 : 133).
- 47 Toutefois, les chroniques rassemblées dans les tomes 1 et 2 évoquent ouvertement quelques spécificités langagières belges, sans pour autant, bien sûr, les acclamer, alors que les chroniques rédigées après 1958-1960 (période charnière d'ébranlement identitaire et de montée du « lutétiotropisme ») comportent moins de passages consacrés essentiellement à des tours associés aux expressions de locuteurs belges. Le tome 4 se conclut d'ailleurs par la chronique consacrée au terme « francophone », dans laquelle Grevisse évoque la notion de « français universel » et assimile immédiatement celle-ci au « bon français ». Pour recommander une attitude par rapport aux termes et tours propres aux locuteurs non hexagonaux, il note ceci :
- « Parler tout droit comme on parle chez nous, c'est [...] si on l'interprète d'une façon un peu oblique en lui faisant signifier qu'il faut se conformer à l'usage général de ceux qui ont souci de bien s'exprimer : parler *droit*, c'est parler *correctement*. [...] cela peut se comprendre aussi dans un autre sens : user de formes et de tours dialectaux. Bien sûr, quand on est entre soi en Belgique, en Suisse romande, au Canada, certaines façons de dire ont une saveur ou une couleur *suae regionis* et ne sont pas bien pendables, mais il convient néanmoins de s'en garder quand on fait profession de parler ou d'écrire le 'bon français', 'le français universel' ». (T4, 360-361)
- 48 À l'instar des jugements de Deharveng, cette recommandation semble bien ambiguë. Elle ne condamne pas les variations diatopiques non hexagonales à la disparition pure et simple, mais leur ordonne la discrétion et l'intimité (puisque dans la sphère professionnelle et publique, il convient de suivre l'usage général des Français qui surveillent leur langage). Les francophones « marginaux » doivent en apprécier toute la saveur, mais ils doivent en même temps avoir conscience de l'apparence peu présentable de ces façons spécifiques de parler.

4.1 Parler de belgicisms sans leur donner ce nom

- 49 Le nombre de mentions du terme « Belgique » reste assez stable dans les différents tomes, mais il se trouve un peu plus dans le premier et le dernier (T1 : 6 occurrences, hors citations, T2 : 3, T3 : 4, T4 : 5, T5 : 7). Le nom propre « Belge » ne figure par contre que dans les tomes 1 et 2. Dans le tome 4 ne figure aucune mention de « Bruxelles », pourtant plusieurs fois évoquée dans les tomes précédents. Et pour ce qui concerne la Wallonie et le wallon, il y est fait référence dans tous les tomes. Grevisse montre d'ailleurs son excellente connaissance de cette langue régionale et de ses variations. Dans le tome 4, il note : « en passant[,] le liégeois dit : 'dji m'rapèle *di* coula, dji m'*enne* rapinse' » (T4, 83), « Si 'je m'*en* rappelle' est défendable », (nous soulignons).

- 50 Le tome 5 rassemble les derniers *Propos sur la langue française* ainsi qu'un dernier texte, manifestement postérieur et rédigé fin 1969 puisqu'il mentionne qu'« Armstrong et Aldrin, puis Conrad et Bean ont 'aluni' ! » (T5, 344, « Au clair de la lune »). Ce tome voit réapparaître une mention de Beulemans – nom auquel il était fait référence dans les T1, T2 et T3. Grevisse y mentionne, comme dans le tome 1, le terme « belgicisme », mais il se refuse toujours à attribuer lui-même cette étiquette à une expression. « Avoir ses apaisements », que Deharveng avait, comme Grevisse le rappelle, « dans [s]a première opinion » décrit comme « une de ces laideurs qui, en Belgique, offensent la beauté de la langue française » (T5, 128, « Avoir ses apaisements »), est selon lui courant en France et dans les œuvres de nombre d'auteurs.

4.2 Les belgicismes à savourer dans l'intimité

- 51 Dans la chronique la plus « à la belge » du tome 5, Grevisse répète son message ambigu au sujet de l'attitude à adopter vis-à-vis de ce qu'il appelle quant à lui des « provincialismes » :

« C'est une croisade exaltante sans doute, quoique assez souvent vaine, que celle que les défenseurs du bon langage mènent en Belgique contre les barbarismes et les solécismes nationaux, les « belgismes », comme disait Ferdinand Brunot. Est-ce toujours une faute mortelle si l'on manque à parler comme fait la bonne société de Paris ? Le français marginal peut avoir son charme et une certaine couleur pittoresque [...]. N'empêche que, si l'on veut s'en tenir au bon français universel, on se méfiera, en principe, des provincialismes » (T5, 182).

- 52 Sur les 297 chroniques, seule une vingtaine s'intéresse pour l'essentiel à des locutions ou termes explicitement associés à une origine « belge », ou à une région de Belgique (Bruxelles, Wallonie ou Flandre). Grevisse recourt, pour exprimer cet ancrage, à des expressions et modalités énonciatives diverses :

« on nous reproche, non sans raison certes, de manquer sept fois le jour aux règles du bon langage » (T1, 16-18, « poser un acte »)

« Il est certes des choses affreuses dans le parler français de Belgique, mais il y en a bien aussi quelques-unes de jolies » (T1, 134, « aubette »)

« caractéristiques du français des Beulemans » (T1, 194, « j'ai vu votre père ; j'ai parlé avec »)

« l'emploi qui se fait en Belgique de 'rétroactes' » (T2, 95, « rétroactes ») ;

« le français courant de Belgique ne s'embarrasse guère de cette distinction [...] » (T2, 109, « la maison lui vendue »)

« à Bruxelles, nous les entendrions dire » / « la locution qui paraît toute naturelle à Beulemans » (T2, 119, « x francs trop court »)

« la construction wallonne est 'déjeuner avec quelque chose' » (T2, 303, « déjeuner avec deux œufs »)

« le tour *tomber faible*, si fréquent en Belgique, est-il correct ? » (T 3, 15, « tomber faible »)

« Ce tour [...] reste bien vivant en Belgique, non seulement dans le parler des Beulemans et des gens de petite culture, mais aussi dans le langage de pas mal de personnes instruites » (T3, 299, « marier quelqu'un »)

« 'assez bien', que tant de gens, en Flandre comme en Wallonie, emploient tous les jours pour exprimer l'idée d'un bon nombre » (T5, 182, « assez bien »)

« monsieur le défenseur du bon français va nous reprocher de parler comme Beulemans ou comme Tchantchès. » (T5, 321, « trop pour que »).

- 53 L'identification d'une tournure ou d'un terme comme une variation spécifiquement belge passe par des expressions qui visent un ancrage géographique : soit par la

mention du pays ou d'une de ses régions, soit par l'évocation d'une figure littéraire emblématique d'une région – Beulemans pour Bruxelles, et Tchantchès pour la Wallonie. Grevisse n'emploie pas, à titre personnel, « belgicisme » pour qualifier un terme ou une tournure. Il s'agit sans doute d'une mesure de prudence : il a toujours à cœur de montrer, à travers de nombreux exemples, que les faits de langue peuvent se retrouver dans les emplois d'auteurs et de locuteurs de diverses régions, au-delà des frontières administratives et politiques. En outre, selon lui, ce qualificatif est trop rapidement attribué à des termes ou des expressions plutôt archaïques, ou à des tours qu'il conviendrait de qualifier d'abord et avant tout de solécismes.

- 54 Lorsque Grevisse mentionne (en guise d'épouvantail) Beulemans ou Tchantchès, il n'ajoute pas plus d'explication car ses chroniques sont destinées à un lectorat belge, au fait de ces références culturelles – lectorat avec lequel il renforce ainsi sa relation de connivence ; lectorat qu'il flatte, puisqu'il suggère indirectement que ce lectorat est, quant à lui, bien entendu capable d'éviter les grossières erreurs de syntaxe et le lexique mâtiné d'emprunts au dialecte bruxellois. Monsieur Beulemans est l'un des personnages principaux de la pièce *Le Mariage de Mademoiselle Beulemans*, de Fonson et Wicheler, pièce qui connut en 1910 un succès retentissant, tant à Bruxelles qu'à Paris⁷⁰. Monsieur Beulemans est un riche homme d'affaires bruxellois, dans le commerce de la bière (tous les stéréotypes du « Belge caricatural » s'y retrouvent déjà). Une grande part de ses répliques comporte des solécismes : « on ne sait pas manger à son aise ici... [...] et ça est [sic] mauvais pour l'estomac » (Fonson et Wicheler, 2015 : 22). Quant à Tchantchès, il s'agit du plus célèbre personnage du folklore wallon liégeois, incarné par une marionnette en costume typique d'ouvrier. Contrairement à Beulemans, la figure de Tchantchès n'apparaît qu'une seule fois, et dans le dernier tome. Peut-on y voir le signe de la transition identitaire dans laquelle la Wallonie devra s'affirmer comme un socle plus important, pour la communauté belge francophone, par rapport à la Flandre et à Bruxelles ?
- 55 Divers termes ou expressions souvent considérés comme propres aux locuteurs belges sont mentionnés dans l'une ou l'autre chronique, sans que l'auteur du *Bon usage* en souligne l'ancrage géographique. Il suppose que son lectorat a connu, durant sa scolarité, les listes de belgicismes, wallonismes et tournures vicieuses à proscrire. Par exemple, il intitule l'une des chroniques « *Entièrement est-il français ?* (T1, 203). Or « entièrement » se retrouve dans différents recueils de flandricismes et belgicismes⁷¹, et Grevisse répond à cette question dès la sixième ligne de sa chronique : « elles [les expressions contenant *entièrement*] ne le sont pas. » (T1, 203.)
- 56 L'auteur des *Problèmes de langage* montre donc tout de même un intérêt récurrent pour des variations langagières plus familières à ses lecteurs belges francophones, et l'une ou l'autre chronique répond à cet intérêt sans qu'y figure pourtant aucune référence à la Belgique ou à une de ses aires. C'est le cas d'« entièrement », mais aussi « Du bon usage de 'tantôt' » (T1, 209), de « Ceux qui ne 'savent' ou ne 'peuvent' lire » (T1, p. 217), de « Réciproquer » (T5, 211)...
- 57 Dans nombre de ses remarques, Grevisse cite Deharveng, sa principale référence en matière de tours « à la belge », et s'inscrit le plus souvent dans la lignée de ce prédécesseur. De manière générale, pour Grevisse, l'ancienneté, la cohérence morphologique ou syntaxique ne peuvent valider une tournure. La fréquence d'emploi ne le peut pas non plus, sauf emploi par des écrivains modernes et contemporains réputés.

4.3 Des jugements qui distinguent tours syntaxiques et variantes lexicales

- 58 Les jugements portés sur les variations liées à la Belgique sont plutôt défavorables, quoique Grevisse puisse, pour des variantes lexicales, se montrer plus amène. S'il déconseille l'emploi de « rétroactes », il invoque le critère affectif et esthétique pour se montrer bienveillant à l'égard d'« aubette » (T1) et de « croche-pied » (T5). Certaines variantes lexicales plus formelles et administratives, telles *éméritat*, se voient aussi simplement signalées, sans aucun jugement : « il [l'adjectif *émérite*] survit toutefois, en Belgique, dans *éméritat*, qui se dit en parlant de magistrats ou de professeurs de l'enseignement supérieur » (T5, 243-244).
- 59 À l'égard de la majorité des tournures syntaxiques signalées (« je l'ai rencontré et j'ai parlé avec » ; « trop + adjectif + que pour... » ; « il a marié une riche héritière »), le rejet est très net. Grevisse propose bien sûr une discussion ; il évoque des raisons qui pourraient sembler valider la tournure, mais explique tout de suite pourquoi celles-ci demeurent infondées. L'argument ultime réside dans l'emploi par des écrivains français reconnus, de la première moitié du 20^e siècle, ou, plus rarement, du 21^e siècle – écrivains dont Fred Jenkins a fait le relevé pour le tome 5 : Henriot, Mauriac, Hugo, Proust et Duhamel y sont les plus fréquemment cités (Jenkins, 1976 : 252).
- 60 Cet argument d'autorité oblige cependant à s'accorder une marge d'interprétation. Par exemple, pour « il a marié une telle », Grevisse remarque que, s'il se trouve dans les œuvres de romanciers français, c'est seulement « pour des raisons de couleur locale, dans la bouche de leurs personnages. » (T 3, 299), et le verdict final sonne le glas : « 'Robin marie Marion' : archaïque, provincial, populaire », exclu du cadre du « bon français de France » (T 3, 300).
- 61 Quand il s'agit de rappeler la distinction entre les semi-auxiliaires « savoir » et « pouvoir », la discussion se veut plus explicative et logique. Grevisse n'attribue pas l'étiquette infamante du parler « Beulemans » à l'emploi de « savoir » alors que « pouvoir » conviendrait. Il reprend, pour intitulé de sa chronique, une référence à un extrait d'un article du *Code civil* : « Ceux qui ne savent ou ne peuvent lire ne pourront faire de dispositions dans la forme du testament mystique ». Il commence par s'identifier à ses lecteurs, puisqu'il note, en ouverture, « On nous l'a déjà dit, mais il est toujours bon de le rappeler : il y a une distinction à faire entre *savoir* et *pouvoir* construits avec un infinitif » (T 1, 217). Il qualifie ensuite ce point de « tarte à la crème des chroniqueurs du bon langage », qu'il propose de couper en rappelant le lien de « savoir » avec la science ou l'habileté, et le lien de « pouvoir » avec la capacité ou la permission. Mais il ajoute, en citant Clédat et Deharveng, qu'il est bien compréhensible que certains glissements se produisent, « par connexion de cause à effet ». D'ailleurs, Grevisse appelle Mauriac et l'Académie à la rescousse : il cite le dictionnaire et le roman *L'Agneau*, dans lequel le prix Nobel écrit : « De quoi était-elle faite ? Il n'aurait su le dire ». La tolérance a toutefois ses limites, puisque cette invocation se trouve ensuite confrontée l'effet négatif sur l'intercommunication. Grevisse remarque qu'« à examiner de trop près, nous risquerions d'embrouiller l'écheveau » et que « mieux vaut, à [s]on avis, s'en tenir à la distinction fondamentale qu'[il a] indiquée ». Il ajoute, sans justification ni citation à l'appui, que la connexion de « savoir » à « pouvoir » par lien de cause à effet « a, ce [lui] semble, quelque chose d'archaïque » (T 1, 219).

- 62 Pour en terminer avec le regard chronique de Grevisse sur quelques façons belges de parler, distinguons le traitement accordé à deux variantes lexicales, traitement annoncé dès l'intitulé des chroniques : l'une intitulée *Un joli mot : aubette*, et l'autre sobrement intitulée *Croche-pied*. Grevisse nourrit une passion pour *aubette*, qui fait selon lui partie des choses jolies dans le parler français de Belgique. Il rappelle qu'« aubette » correspond, en suivant Deharveng, à « kiosque à journaux », ou , en citant le *Glossaire archéologique* de Gay, à « loge, guérite, cabane, maisonnette ». La discussion concerne moins le fait de justifier le fait que les locuteurs belges puissent l'employer, mais plutôt l'étymologie. Dérive-t-il de « aube » ? ou est-il d'origine germanique, puisqu'il s'écrit parfois « hobette » avec un « h » initial ? Grevisse le lie plutôt à l'ancien français « hobe », qui signifiait « abri » et était emprunté au haut allemand « hûbe ». Pas d'argument morpho-syntaxique ou d'emploi par des auteurs pour justifier l'appréciation positive. La conclusion de la chronique pose tout de même la question : « *Aubette* est un joli mot, on n'en disconvient pas, mais [...] peut-on dire sans incorrection : 'Je prendrai mon journal à l'aubette ?' » (T1, 139).
- 63 La réponse qu'il donne laisse entrevoir son attachement paradoxal à la communauté « belge francophone » et à l'intercompréhension intime que peut partager ce groupe, ainsi qu'un désir de se rattacher tout de même à une lointaine origine française. Il répond en effet, avec une certaine espièglerie dont il ne restera plus autant de traces dans le tome 5 :
- « Entre Belges, pourquoi pas ? le mot sent le terroir, mais il mérite, à mon avis, de vivre. Et puis *aubette* a été français, nous l'avons dit, et s'il avait voulu, lanturlu ! il se serait bien introduit dans le français de Paris ! » (T1, 139-140)
- 64 Le « *croche-pied* », en tant que terme (et non comme « action », bien sûr), se voit plutôt bien toléré par Grevisse. Il commence à nouveau cette chronique par un appel à la connivence avec ses lecteurs, en leur rappelant leurs souvenirs scolaires. Certes, il signale que ce n'est pas le terme du « français très régulier », qui emploiera « *croc-en-jambe* », mais il le justifie car il note que « *croche-pied* » correspond mieux à l'action physique réelle. En outre, « cela s'entend ailleurs encore qu'en Belgique » (T5, 205). Et enfin, des auteurs tels que Troyat l'emploient. Un extrait de la conclusion de sa chronique illustre bien ce désir d'une relation un peu plus dialectique avec le français idéalisé de France, du moins pour ce qui concerne les variantes lexicales : « *Croche-pied* est bien fait ; il est plus juste et non moins expressif que *croc-en-jambe* ; il mérite [...] de vivre et de prospérer. L'Académie l'accueillera-t-elle [...] ? Nous verrons bien. » (T 5, 207).

5. Analyse et description des régionalismes belges par Goosse

5.1 Quels cas examiner et comment les nommer ?

- 65 Les chroniques de Goosse présentent des cas concrets, mais également de larges réflexions plus théoriques⁷². Ces deux approches abordent le fait régional d'une façon similaire, les examens de cas particuliers appliquant la perspective annoncée dans les chroniques plus générales. En voici le portrait type.
- 66 Les phénomènes étudiés embrassent les « belgicisms » lexicaux, bien sûr, mais aussi sémantiques, morphologiques, syntaxiques ou phonétiques, et même les traits

régionaux consistant en une fréquence d'emploi. L'auteur traite les usages quotidiens et familiers, comme les emplois officiels et professionnels ; de la même façon, il s'intéresse aux langues de spécialité et aux régionalismes en général.

- 67 Goosse nomme *belgicisme* le fait régional belge, ou, plus précisément, *wallonisme* ou *flandricisme*, « selon [son] lieu de naissance » (1971 : 203), mais il recourt fréquemment aussi à la simple indication « belge », « (français) de Belgique », à des précisions géographiques (pointant une ville, une province belge), ou encore, très souvent, à la première personne, l'auteur s'incluant au nombre des usagers concernés et confirmant son public cible⁷³ : un seul « nous » ou « notre » note parfois, assez discrètement, le caractère régional de toute une chronique.
- 68 Parallèlement, la désignation de ce qui n'est pas régional peut se faire par référence aux locuteurs (« les Français », « les Parisiens »...) ou plus souvent par désignation de la forme ou de la langue : « français » ou, plus précisément, « français commun », « central » ou « universel⁷⁴ », « français de France », mais aussi « forme » ou « équivalent correct », « substitut régulier » ou « correction⁷⁵ ».

5.2 Établir et expliquer le belgicisme

- 69 Avant de se prononcer sur le belgicisme, Goosse en vérifie le caractère régional. Le grammairien accorde un soin tout particulier à cette étape, qui occupe une place centrale dans sa démarche, pour plusieurs raisons.
- 70 Tout d'abord, à l'instar de Deharveng, Goosse distingue des usages régionaux les fautes de français, commises en France également, mais que l'insécurité linguistique pousse à considérer comme belgicismes⁷⁶. Ensuite, le chroniqueur tient à s'assurer que ses lecteurs identifient nettement ce qui est régional et ce qui ne l'est pas. Il note à plusieurs reprises, en effet, que les locuteurs belges ne se rendent pas compte qu'ils recourent à un belgicisme (par exemple, 2011 : 400 [11/09/78]) ; moins conscients que les Français de l'éventuel caractère régional de leur usage⁷⁷, ils auraient donc besoin avant tout d'être mieux informés. Enfin, toute la matière récoltée lors de ces examens fonde la validation ou le refus de l'expression régionale.
- 71 Pour affirmer (ou infirmer) le caractère régional, Goosse mène des investigations érudites, à travers l'espace et le temps, pour réunir une multitude d'informations : attestations en français commun ou régional, en Belgique et en dehors, ainsi que dans les dialectes, informations historiques, origine du tour étudié, influences dialectales ou étrangères qui l'expliquent, histoire des États et des régions... Il convoque un nombre impressionnant de sources lexicographiques, grammaticales, documentaires et littéraires, auxquelles s'ajoutent les témoignages de lecteurs, y compris en langue orale⁷⁸. Ces données éclairent l'existence ou l'apparition du trait régional, qui peut s'avérer un archaïsme⁷⁹, un emprunt, etc.

5.3 Évaluer le belgicisme

- 72 Le caractère régional une fois assuré, Goosse en interroge l'acceptabilité. Tant les analyses concrètes que les chroniques plus générales déterminent les conditions d'acceptation des belgicismes. Trois critères principaux se dégagent à leur lecture.

- 73 Tout d'abord, l'expression ne doit pas nuire pas à la compréhension et à la communication hors de Belgique : « Un Français comprendrait-il... ? » (2011 : 14 [1/06/69].) L'argument n'est pas neuf ; cependant, appliqué avec constance, il rend quelquefois Goosse plus sévère que Deharveng, quoique pour des raisons plus objectives. Ainsi, bien que son registre et son histoire aient charmé le père jésuite, *endéans*, incompréhensible en français commun, est rejeté sans appel par Goosse : « *endéans les trente jours* » doit être remplacé par « *dans les trente jours* » (2011 : 24 [22/12/69]).
- 74 Le régionalisme examiné doit aussi prouver son utilité : comble-t-il un vide lexical, une lacune du français ? La plupart du temps, le mot belge est déclaré « belgicisme légitime » lorsqu'il désigne, tels *accises*⁸⁰ ou, dans un autre registre, *cougrou* (brioche sucrée traditionnellement consommée à l'époque de Noël), une réalité belge et qu'il évite « une longue périphrase » (2011 : 584 [10/01/87]).
- 75 Troisième exigence : le respect formel du système linguistique, de son organisation structurale : un mot doit être bien formé, un tour doit s'accorder avec la syntaxe du français commun⁸¹.
- 76 Ces trois premiers critères s'articulent et découlent logiquement les uns des autres. Un mot est utile s'il complète le système, il est intelligible s'il s'y conforme : la formation régulière réduisant l'arbitraire, permet à tous de déduire le sens du trait régional. La proximité des critères qui président à l'adoption d'un trait régional, d'un anglicisme et d'un simple néologisme (Goosse, 1971 : 318) montrent d'ailleurs combien, dans la perspective d'un français universel, les deux premiers ne sont finalement qu'un cas particulier du troisième⁸².
- 77 En pratique, tous les types de belgicisms ne sont pas logés à la même enseigne. L'argument systémique et le critère d'utilité condamnent presque automatiquement les traits propres à la prononciation⁸³ ou à la syntaxe⁸⁴ belges. S'inscrivant dans la tradition, mais objectivant ses raisons, Goosse rejette ainsi les régionalismes syntaxiques parce que, inutiles, ils affaiblissent le système de la langue : peu compréhensibles en dehors de la sphère régionale, ils sont toujours évitables au profit d'un substitut commun au moins aussi clair (2011 : 584 [10/01/87]), alors que le fait régional lexical sera parfois admis, voire prôné.
- 78 Parmi les belgicisms légitimes, se trouvent, dès lors, des désignations de réalités propres à la Belgique, notamment institutionnelles et administratives. Ainsi, pour Goosse, comme pour Deharveng avant lui, les Belges n'ont « pas à rougir » de *minerval* (droit d'inscription à l'université), d'autant que « les Français n'ont [...] pas de terme propre (2011 : 551 [14/12/81]). Ce n'est donc pas, en soi, leur caractère officiel qui fonde l'acceptabilité de ces termes, mais bien leur utilité. L'appartenance à une langue recherchée ou pédante⁸⁵ constitue, au contraire, une « circonstance aggravante » qui incite le grammairien à rejeter les expressions non justifiées par une réalité locale, tandis que les tours plus populaires bénéficient de plus d'indulgence (1971 : 129). D'autres réalités propres à la Belgique, comme les spécialités culinaires, méritent aussi de garder leur dénomination régionale : « *notre cramique vaut bien le clafouti limousin ou le cake des Anglais* » (1971 : 106).
- 79 Par ailleurs, le critère systémique explique peut-être une plus grande clémence pour les collocations que pour les mots : Goosse accepte *bassin de natation* (« piscine » ; 2011 : 82-83 & 89 [1/05/71 & 17/05/71]) ou *action mue* (« action intentée » ; 2011 : 13

[1/06/69]) alors qu'il refuse *entièreté* et *intèlement*, les quatre expressions combinant pourtant des éléments réguliers et donc transparents. Si l'unité lexicale du mot semble pertinente dans l'appréciation du belgicisme, c'est que les collocations⁸⁶ peuvent apparaître comme des assemblages libres⁸⁷ aux locuteurs ignorant ces régionalismes : tout à fait compréhensibles en France, elles y seraient difficiles à identifier comme traits régionaux. Goosse prend-il ici en compte la seule économie du système lexical ou se soucie-t-il de la perception du parler régional belge en France ? La réception du régionalisme par des représentants du « français central » n'est jamais présentée en elle-même comme un argument, mais apparaît tout de même dans les chroniques, qui évoquent plusieurs fois les « Parisiens moqueurs⁸⁸ » (ex. 2011 : 83 [1/05/71]).

- 80 Deux critères supplémentaires complètent la triade centrale décrite ci-dessus. Parmi les belgicisms ne désignant pas une réalité propre à la Belgique, même ceux qui ont réussi les trois examens de l'intelligibilité, de l'intégration structurale et de l'utilité, sont parfois arrêtés par une exigence supplémentaire : Goosse demande que le trait qu'il examine soit aussi connu en France (2011 : 23 [24/11/69])⁸⁹. Ainsi, c'est parce qu'elle connaît quelques attestations en France que la locution *par après* est finalement acceptée – ce qui ferait du belgicisme acceptable un régionalisme de fréquence –, tandis qu'*entièreté*⁹⁰ ne connaît pas le même succès, bien que le mot satisfasse aux deux premières conditions et soit ardemment défendu par Mounin dans une correspondance avec l'auteur des chroniques. Mais Goosse use parfois d'une formulation plus problématique : le tour étudié devrait connaître « la sanction nette de l'usage, du bon usage » (2011 : 600 [16/05/87]). On sait tout le flou qui caractérise ce dernier concept (Dister, 2021 : 282) qui complique donc une bonne appréhension de ce quatrième critère.
- 81 Enfin, le chroniqueur se veut réaliste et renonce à prôner des emplois belges dont il sait qu'ils ne pourront se généraliser : une recommandation doit avoir une chance, même minime, de se réaliser dans l'usage.
- 82 L'origine romane ou germanique, le pédantisme d'une expression, son caractère archaïque ou nouveau, facteurs traditionnellement pris en compte, ne constituent donc pas en eux-mêmes des arguments, mais sont à rapporter aux critères découlant clairement de l'exigence d'intelligibilité. Par ailleurs, si des considérations esthétiques et affectives transparaissent çà et là, elles ne sont jamais, elles non plus, comptées au rang d'arguments : dès ses premières chroniques⁹¹, en effet, l'auteur se défend de tout attendrissement⁹² et déclare se méfier des arguments subjectifs⁹³, qu'il critique d'ailleurs chez d'autres⁹⁴. Mais c'est la formulation des rejets qui trahit la plus grande implication subjective.

5.4 « Verdicts » et recommandations

- 83 L'importance de l'observation, de la description et de la documentation confère à Goosse une place particulière dans la tradition des remarqueurs. Parfois même, aucun jugement ne sanctionne l'examen descriptif d'un cas⁹⁵. Il ne faut cependant pas tirer de conclusion hâtive : la prescription devait être sous-entendue pour le public de l'époque, nourri de « Dites... ne dites pas... ». Toutefois, la visée prescriptive, indéniable et assumée par l'auteur, est, elle aussi, à nuancer car elle reçoit plusieurs limites.
- 84 Tout d'abord, le grammairien objective les fondements de son argumentation et son raisonnement en les soumettant à ses lecteurs, qui portent alors la responsabilité de

leur usage de la langue. Le but premier de Goosse est d'instruire le locuteur belge du caractère régional des expressions qu'il emploie et des motifs qui justifieraient leur acceptation ou leur bannissement : décrire est donc essentiel, tandis que prescrire revient souvent à s'en remettre à la décision du lecteur⁹⁶, auquel le genre de la chronique confère d'ailleurs un rôle central. En outre, la recommandation se veut réaliste⁹⁷ : loin d'être toujours absolue, elle consiste souvent à réserver les termes régionaux à des situations de communication⁹⁸ quotidiennes, familiales, ou simplement, belges : des cadres où ils ne généreront aucune mécompréhension (2011 : 584 [10/01/87]) :

« Le but de ces chroniques est d'éclairer la conscience du lecteur, en lui décrivant les faits tels qu'ils sont. À lui de décider, en connaissance de cause, s'il doit rester fidèle à *septante* ou se rallier à *soixante-dix*, ou encore employer les deux, *septante* lorsqu'il s'adresse à ses compatriotes, *soixante-dix*, s'il veut se faire lire ou entendre au-delà de nos frontières. » (2011 : 87 [17/05/71].)

85 Enfin, la prescription est conditionnée. Elle est à suivre si l'on veut se faire comprendre, et cet objectif est lui aussi, soumis explicitement à l'appréciation du lecteur :

« Notre ambition est-elle d'être compris seulement par les gens de notre village ? Alors ne nous fatiguons pas à éviter les tours régionaux [...] À une époque où le tourisme, les congrès, etc. font sortir tant de gens de leur pays, devons-nous cultiver avec soin nos particularismes et refuser les avantages que nous donne la connaissance d'une langue internationale⁹⁹ ? » (1971 : 244.)

86 C'est en ce sens que Goosse nomme parfois « usage majoritaire » la « formule de rechange » (2011 : 2 [16/12/68]), relevant du français commun, qu'il recommande à la place d'un régionalisme. Et c'est pour des raisons démographiques et historiques que cet usage est à chercher dans le français de France : ce n'est, donc, jamais par infériorité ou à cause de défauts intrinsèques que le régionalisme¹⁰⁰ doit s'effacer. Ce n'est pas pour ses qualités propres que le français de France représente le français universel ou que celui-ci incarne le « bon français » : peut-être plus clairement que chez Grevisse, cette équation est subordonnée explicitement à la condition de l'intercompréhension au sein d'une langue internationale.

87 Toutefois, en dépit de l'intention objective et descriptive de Goosse, la forme de l'appréciation – surtout de la condamnation – de certains traits régionaux montre une nette implication affective. Le ton parfois tranchant semble assez éloigné de ce qu'on attendrait aujourd'hui d'un linguiste (Dister, 2021 : 285) : la formule va du simple jugement de valeur (« défaillances », « faute réelle »...), au véritable blâme (« mauvaise grasse », « exposer au pilori », « infâm(i)e », « honteusement »...) en passant par le champ lexical du tribunal : « accuser », « condamner », « circonstances atténuantes / aggravantes », « exécuter »... La distorsion entre la scientificité de la démarche et la virulence de certaines conclusions étonne, mais reflète peut-être une tension entre le contexte, l'héritage de Goosse et l'évolution de son travail.

88 Toutefois, s'il y a un jugement, il y a bien une norme... Quelle est-elle ?

5.5 Norme et purisme

89 Pour Goosse, la visée prescriptive se justifie par sa subordination à un but de communication et au maintien – voire au développement – d'une langue de civilisation, devenue internationale : « pour que la communication soit possible, il faut une norme à laquelle se réfèrent à la fois celui qui parle et celui qui écoute » (1971 : 308). Une

« norme spontanée¹⁰¹ » (1971 : 309) serait insuffisante, qu'elle appartienne à une région, à un domaine ou à un groupe social : il faut une norme qui préserve l'unité de la francophonie, en particulier là où le système du français est menacé de désagrégation par le contact avec d'autres langues¹⁰² et de manière préventive ailleurs¹⁰³. Pour que le français garde sa « place honorable » (1971 : 313) et « continue d'être le moyen grâce auquel communiquent Français de Marseille, de Besançon, de Paris, Belges, Suisses, Canadiens, Haïtiens, Mauriciens etc., il faut que l'instrument dont ils se servent ait une unité suffisante et, dans une certaine mesure, une permanence suffisante » (1971 : 309).

- 90 Le grammairien doit soutenir cette unité et cette relative permanence : il a un rôle à jouer, pendant le « temps d'épreuve » qu'un nouvel usage met à « s'intégrer[r] au 'bon usage' ». Dans cette petite marge de manœuvre, le grammairien ne doit pas « passivement, se borner à enregistrer tout ce que le besoin et la mode lancent chaque jour ». Il peut « tenter d'agir [...] », mais sans aller jusqu'à une norme puriste qui s'opposerait au mouvement naturel de la langue¹⁰⁴ :

« sans entraver le développement légitime et vital, il [lui] faut essayer de le canaliser, de le ralentir peut-être, en tout cas de conserver à la langue ses qualités propres, celles qui permettent de s'exprimer et de se comprendre mutuellement » (1971 : 290).

- 91 Goosse distingue donc nettement sa démarche du purisme – ou de ce qu'il définit comme tel – qui prône un conservatisme dur, un refus absolu de l'évolution. Si le grammairien agit, c'est dans le laps de temps qui sépare l'apparition d'un nouvel usage de son intégration au système ou de sa disparition : s'il tente parfois, raisonnablement, d'infléchir l'évolution de la langue, il doit avant tout la suivre, la décrire et l'accepter, conscient de la précarité de ses jugements, provisoires¹⁰⁵ parce que soumis à l'usage. Goosse ne suit pas non plus les puristes lorsqu'ils considèrent la logique, l'esthétique, l'ancienneté historique ou les emplois littéraires comme arguments en soi. Il lui arrive même de modérer la sévérité et la soif de prescription – puriste ? – de ses lecteurs : « la grammaire n'est pas la morale » ; il n'y a pas d'« absolu en matière de langage » : « Le langage est une convention variable selon les lieux, selon les temps aussi. [...] Ce qui compte, c'est de se faire comprendre des hommes d'aujourd'hui. » (1971 : 88.)
- 92 Le rôle dévolu au grammairien éclairé, du reste, la sévérité à l'égard des expressions pédantes, des discours confus largement diffusés ou, pires, enseignés. Les intellectuels et tous ceux qui jouissent d'une audience sont certes fustigés lorsqu'ils manquent à leur rôle de détenteurs d'une « légitimité linguistique » (Dister, 2021 : 287), mais c'est aussi l'expression volontairement obscure (qui réserve la compréhension à un groupe restreint d'initiés et en exclut les autres) qui est blâmée, comme un « mauvais usage », une entrave à « la compréhension entre les hommes » (2011 : 24 [22/12/69]).
- 93 Dans la même perspective, Goosse oppose le purisme à l'usage réel¹⁰⁶, qu'il veut suivre « jusque dans ses caprices » (2011 : 26 [19/01/70]). Il revendique ainsi son appartenance à ce qu'il a lui-même nommé « l'école belge de grammaire ». Celle-ci aurait, pour Goosse, donné à la norme « un fondement positif » – sous l'impulsion de Deharveng – en se tournant « vers la langue des écrivains », en réaction à la prescription arbitraire et aux défauts des sources lexicographiques. Aux yeux de Goosse, la « méthode belge », cultivée par Grevisse, a donc précisément consisté à sortir du purisme en mettant les prescriptions arbitraires ou trop peu documentées à l'épreuve de l'usage, d'abord littéraire¹⁰⁷, il est vrai. Mais Goosse a amplifié cette recherche documentée de l'usage : pour lui, les auteurs – qui ne sont plus réduits aux « grands auteurs » – ne représentent

pas d'abord les gardiens d'un usage supérieur, mais les témoins d'un usage plus réel que celui dont témoignent les dictionnaires, jugés archaisants¹⁰⁸ (1970 : 96-97). Il a aussi élargi ses sources aux écrits non littéraires et s'est ouvert aux différents registres, aux langues de spécialités, aux variétés régionales et à la langue orale, tentant ainsi de rendre la norme la plus objective possible.

Conclusion

- 94 Bien qu'on les ait tous trois accusés de purisme en raison de leur attitude prescriptive et du ton parfois acerbe de leurs critiques, Deharveng, Grevisse et Goosse s'en sont toujours défendus et ont attaqué ceux qui leur semblaient les vrais puristes, conservateurs et « pédants ». Tous trois traquaient l'expression gonflée et obscure, tous trois reconnaissaient l'évolution de la langue comme un mouvement naturel, adaptaient la prescription à la situation de communication et recherchaient un usage avéré. Quels que soient le flou entourant la définition de l'usage, et l'évolution qu'a connue la définition des détenteurs de cet usage, la démarche a été, chaque fois, de se désolidariser d'une grammaire de décret en cherchant dans des emplois attestés de quoi assouplir et actualiser le discours des dictionnaires et des grammaires. On peut bien parler de lignée¹⁰⁹ ou peut-être d'école, comme la nommait Goosse, unie par la volonté d'observer les faits de langue, mais au sein de laquelle se dessine une progression.
- 95 Le premier de ses représentants, enseignant de « rhétorique », mène une entreprise didactique, donc relativement prescriptiviste, dans une démarche assez empirique. Deharveng cherche l'appui – encore autorité – des bons auteurs. Il tient des propos marqués par l'élitisme, admet un purisme de bon aloi, reconnaît encore une force d'argument à l'archaïsme ou au registre de langue. En philologue et grammairien, Grevisse systématise cette démarche¹¹⁰, non seulement dans ses chroniques, mais aussi dans le *Bon Usage*. L'œuvre philologique va se poursuivre : Goosse la mène très loin vers le pôle descriptif, en l'ouvrant aux multiples variations linguistiques et à une énorme collecte de sources. Ces nouvelles bases permettent à l'héritier de Deharveng et de Grevisse, d'établir plus objectivement l'usage. Comme ses prédécesseurs, Goosse assume la subordination de la norme à la communication francophone générale, et donc à un emploi déterminé de la langue, mais tente encore de systématiser la démarche et de la rendre plus cohérente¹¹¹ et objective dans une entreprise clairement exposée à l'(inter)locuteur, qui devient maître de son propre usage.
- 96 Le rapport de filiation, marqué par l'opposition à la « grammaire de droit divin » (1970 : 96) qui a poussé ces trois grands noms vers une ouverture toujours plus grande à la variation, est d'ailleurs reconnu explicitement par Goosse, qui, rappelant que ce n'était pas à la lecture du *Précis de grammaire française* de Grevisse, mais à celle des six tomes des *Corrigeons-nous!* qu'il devait sa vocation de grammairien, fait l'éloge de Deharveng en soulignant l'apport méthodologique de ce dernier :
- « la nécessité de l'observation, le refus de l'apriori, du *magister dixit*, le libre examen grammatical en quelque sorte » – et la qualité des résultats obtenus – « la vérité absolue, intemporelle n'existe pas, [...] la logique ne règne pas en maîtresse, [...] l'erreur d'hier peut être la vérité d'aujourd'hui, [...] la langue est perpétuellement en mouvement » (Goosse, 1999).

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires

DEHARVENG, J. (S. J.), s.d.[1923]-1928, *Corrigeons-nous ! Récréations philologiques et grammaticales* (6 t.), Bruxelles, J.-B. Felix¹¹².

DEHARVENG, J. (S. J.), 1928, *Corrigeons-nous ! Aide-mémoire et additions*, Bruxelles, A. Dewit.

GOOSSE, A., 1971, *Façons de parler*, Gembloux, Duculot.

GOOSSE, A., 2011, *Façons belges de parler*, éd. Chr. Delcourt et M. Lenoble-Pinson, Bruxelles, ARLLFB & Le Cri.

GREVISSE, M., 1961-1970, *Problèmes de langage* (5 t.), Gembloux, Duculot.

Sources secondaires¹¹³

AYRES-BENNETT, W., 2015, « La persistance de l'idéologie linguistique des remarqueurs dans les chroniques de langage de 1925 à nos jours », *Circula, Revue d'idéologies linguistiques*, 1, p. 44-68.

BERRÉ, M., 2024, « L'image de la Wallonie et le traitement des "wallonismes" dans les *Récréations philologiques et grammaticales* du père Deharveng (Belgique, 1920-1928) », *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, vol. 113.

BERRÉ, M. et PAGANI-NAUDET, C., 2018, « Les flandricismes. Histoire de la grammaire et histoire de la langue », dans B. Colombat et al. (dir.), *Histoire des langues et histoire des représentations linguistiques*, Paris, Champion, p. 501- 518.

CASTADOT, É., 2022, « Notre langue, de Léopold Courouble : résistance à la norme linguistique ou résistance à l'interprétation ? », *Cahiers internationaux de symbolisme*, 161-163, p. 61-77.

COHEN, G., 1906, « Le parler belge », dans *Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française* (Liège, 10-14 septembre 1905), Paris, Bruxelles et Genève, Champion, Weissenbruch et Jullien.

COHEN, M., 1961, « Problèmes de langage – Maurice Grevisse », *L'Année sociologique*, 3/12, p. 547-548.

CRISP (Centre de recherche et d'information socio-politique), 1959, « La presse belge et les courants idéologiques », dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, I/1, p. 10-11.

DISTER, A., 2021, « André Goosse chroniqueur de langage », dans C. Marimón Llorca et al. (éds), *Les idéologies linguistiques : débats, purismes et stratégies discursives*, Berne, P. Lang, p. 271-290.

DISTER, A., 2022, « Maurice Grevisse et André Goosse : du bon usage au français universel », *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, 2, p. 129-145.

FONSON, Fr. et WICHELER, F., 2015, *Le mariage de Mademoiselle Beulemans* [1^{re} édit., Lacomblez, 1910], Bruxelles, Communauté française de Belgique.

FRANCARD, M., 2017, « Belgique », dans U. Reutner, *Manuel des francophonies* (vol. 22), Berlin/Boston, W. de Gruyter, p. 180-203.

GOOSSE, A., 1970, « La norme et les écarts régionaux », dans *Le français en France et hors de France. II. Les français régionaux, le français en contact* (Actes du colloque sur les ethnies francophones, Nice,

26-30 avril 1968), Nice, Institut d'études et de recherches interethniques et interculturelles, p. 91-105.

GOOSSE, A., 1975, *La néologie française aujourd'hui*, Paris, CILF.

GOOSSE, A., 1978, « Quand les romanciers jouent aux grammairiens », communication faite le 18/11/1978 à l'ARLLFB. En ligne : https://www.arllfb.be/bulletin/bulletinsnumerises/bulletin_1978_lvi_03_04.pdf

GOOSSE, A., 1999, « Comment peut-on être grammairien ? », communication faite le 10/4/1999 à l'ARLLFB. En ligne : <https://www.arllfb.be/ebibliotheque/communications/goosse100499.pdf>

JENKINS, Fr., 1973, « Problèmes de langage. Quatrième série by Maurice Grevisse », *Romance Philology*, 26/4, p. 707-711.

JENKINS, Fr., 1976, « Problèmes de langage. Cinquième série by Maurice Grevisse », *Romance Philology*, 30/1, p. 250-253.

KLINKENBERG, J.-M., 1995, « Le français en Belgique », dans G. Antoine et R. Martin (dir.), *Histoire de la langue française*, Paris, CNRS, p. 731-750.

KLINKENBERG, J.-M., 2010, *Périphériques Nord. Fragments d'une histoire de la littérature francophone en Belgique*, Liège, université de Liège.

LIEBER, M., 1990, « Maurice Grevisse, grammairien et chroniqueur de langage », *L'information grammaticale*, 44, p. 35-40.

MEIER, F., 2019, « Diatopismes et degrés de normativité dans le discours sur le français en Belgique au tournant du XXI^e siècle : analyse d'une chronique de langage de Cléante », dans S. Piron et A. Dister (éds), *Les discours de référence sur la langue française*, Bruxelles, université Saint-Louis, p. 253-282.

MEIER, F., 2021, « The Argument from Authority in Doppagne's Franco-Belgian Language Column: Polyphonic Interplays and the Construction of Epistemic Authority », dans C. Marimón Llorca et S. Schwarze (éds), *Authoritative Discourse in Language Columns: Linguistic, Ideological and Social Issues*, Frankfurt/Main, Lang, p. 117-139.

MICHIELS, C., 1976, *Le Purisme belge. Contribution à l'étude du français en Belgique aux 19^e et 20^e siècles*, Liège, université de Liège.

OSTHUS, D., 2015, « Linguistique populaire et chroniques de langage », dans Cl. Polzin-Haumann et W. Schweickard (eds), *Manuel de linguistique française*, Boston/Berlin, De Gruyter, p. 160-170.

STENUIT, B., 2005, « Joseph Deharveng (1867-1929) », dans B. Stenuit (dir.), *Les Collèges jésuites de Bruxelles. Histoire et pédagogie*, Bruxelles, Lessius, p. 551-555.

VOS, D. et MORDANT, H., 1962 [1^{re} diffusion : 12/7/1962], *Problèmes linguistiques à Bruxelles*, SONUMA – Les archives audio-visuelles [en ligne : www.sonuma.be/archive/walloniedu-12071962].

NOTES

1. En première approche, l'on consultera les articles (et les bibliographies) de Meier (2019, 2020) et Dister (2021, 2022) consacrés aux chroniques des philologues Louis Chalon, Albert Doppagne, Maurice Grevisse et André Goosse.

2. Sur ce point, cf. Berré et Pagani-Naudet (2018).

3. Certains passages de cet ouvrage avaient préalablement paru sous la forme de chroniques dans le *Journal des Tribunaux*, sous le pseudonyme de Maître Chamailac. Deharveng connaît bien cette plaquette qu'il cite à plusieurs reprises.
4. Quelques semaines avant Deharveng, le wallonisant J.-M. Remouchamps, sous le pseudonyme de l'Éplucheur, a publié une dizaine de contributions intitulées « Le français de chez nous » dans la *Vie wallonne* (1920, 1921) où sont traitées quelques variantes régionales (Michiels, 1976 : 13).
5. Ce qui suit est fondé sur Stenuit (2005) et la notice en ligne : <https://www.reseaugenealogique.eu/personne.php?personne=4790>
6. Un sentiment anti-allemand est aussi bien sensible, avec notamment l'usage de termes dépréciatifs comme « boche ». L'emploi de ce terme est cependant assez courant à l'époque – on le trouve aussi chez Proust.
7. L'Action française a été condamnée le 29 décembre 1926 par le Vatican ce qui n'a pas empêché Deharveng de continuer à lire Maurras ou Daudet et de les citer dans ses chroniques, mais de manière plus discrète (Stenuit, 2005 : 554-555).
8. Publiée par les jésuites, *La Jeunesse* se présente comme un « hebdomadaire illustré [qui propose] des beaux contes de tous les pays, des chroniques de science, des pages amusantes, pour les petits, des articles d'actualité à la portée d'un public de 10 à 18 ans, des concours et jeux d'esprit » (T1, quatrième de couverture).
9. Ces chroniques ont été réunies en six volumes. Ce sont les textes de cette version « livresque » des chroniques qui sont cités ici. Les appels de référence précisent le tome et la page.
10. Il s'agit de la création de l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique (ARLLFB) par l'arrêté royal du 19/8/1920.
11. « On me dit que deux mille exemplaires de *Corrigeons-nous !* se sont rapidement écoulés. Tant mieux. Cela prouve que les Belges ne sont pas aussi insouciant qu'on le prétend au sujet de leurs incorrections de langage » (T2, 159).
12. Selon Stenuit (2005), la méthode a été rodée par les cours de rhétorique. Son préfacier, Éd. Ned, précise que les *Récréations* « animaient les cours du vieux professeur [...] » (T1, 5).
13. Les appels de référence indiquent AMA et la page.
14. Leur dimension est assez variable, entre quatre et dix pages. Une chronique peut traiter de plusieurs faits de langue, tout comme un même fait revenir dans plusieurs chroniques, notamment pour les belgicisms les plus répandus : *assez bien de*, confusion entre *savoir* et *pouvoir*, *avoir facile*, etc.
15. Louis Veuillot (°1813 †1883), homme de lettres français, fervent défenseur de l'enseignement catholique. Il est très fréquemment cité par Deharveng.
16. Les chroniques parues dans *Le Moustique* (de 1949 à août 1954), dans une rubrique hebdomadaire intitulée *Les plates-bandes du grammairien* (remplacée quelquefois par un encart plus court, intitulé *Le coin du grammairien*), font l'objet d'une analyse et d'une recherche en cours de notre part, afin d'observer l'évolution de leurs thèmes et du traitement qui en est fait, ainsi que pour en comparer l'approche et le style avec ceux des *Propos sur la langue française*.
17. « difficile, certes, de présenter de façon stimulante des objets de nature disparate, mais l'on regrette tout de même les chevauchements occasionnels entre contenus de chapitres non consécutifs. »
18. Goosse fait de nombreuses références à Grevisse et renvoie parfois même à des chroniques de son prédécesseur (par ex. la chronique du 13/1/69 renvoie à celle du 25/2/57, à propos d'*agrération* : 1971 : 5).
19. Parfois nettement anecdotiques, parfois liées à la parution récente d'un ouvrage linguistique, tantôt général, tantôt plus marginal.
20. « L'avis de mes lecteurs serait aussi le bienvenu » (à propos du mot *encore* ; Goosse, 2011 : 202 [28/10/74]).

21. Comme le rappel sur la situation linguistique particulière des Fourons (Goosse, 2011 : 174 [21/01/74]) ou les allusions à la *Volksunie*, parti nationaliste flamand en pleine ascension à la fin des années 1960 (2011 : 49 & 65 [19/10/70 & 22/03/71]).
22. La chronique du 14/04/69 note ainsi l'emploi d'une forme régionale dans le *Journal officiel des Communautés européennes* (2011 : 6).
23. Cette fonction a pu contribuer à placer le français universel au centre des préoccupations du chroniqueur (cf. *infra*).
24. Qui ont servi de base à la présente analyse.
25. Goosse a rassemblé dans un volume paru en 1971 chez Duculot, les chroniques écrites de 1966 à 1968.
26. Chr. Delcourt et M. Lenoble-Pinson ont rassemblé et édité les chroniques de 1968 à 1990 qui portaient sur des traits régionaux belges (Goosse, 2011).
27. Les chroniques liées à la variation diatopique sont donc plus nombreuses que chez Grevisse.
28. Ils ne sont pas traités ici.
29. La formule utilisée pour récuser « assez bien de » est révélatrice de la façon de procéder du père jésuite : « “assez bien de”, suivi d'un substantif, jamais vous ne le rencontrerez chez un auteur français » (T1, 119). Même expression pour *cent ET un* (T1, 145).
30. Même s'ils ne sont pas infaillibles, « de très grands écrivains [ayant] parfois [des] défaillances » (T2, 51). Par ailleurs, « on ne décide pas d'un litige grammatical par un seul exemple » (T2, 35) : c'est « l'usage éclairé et concordant des grands prosateurs » qui définit le bon usage (T2, 176).
31. « Laissons de côté la logique [...] ; en matière de langage, [elle] n'a guère voix au chapitre » (AMA, 118 et 51).
32. « Messieurs les grammairiens cessez donc de vous recopier les uns les autres » (AMA, 56).
33. Cela vaut aussi pour les auteurs français comme C. Vincent (*Le Péril de la langue française*, Paris, 1910) ou É. Le Gal (*Ne dites pas, mais dites ! Barbarismes, solécismes et locutions vicieuses*, Paris, 1923).
34. P. ex. *Sidonie ou le français sans peine* de Reinach (1913) ou la *Grammaire française simple et complète* de Crouzet (1909) en vogue au collège Saint-Michel.
35. Également élu à l'ARLLFB un an après Brunot.
36. Pour un point de vue critique sur les écrivains « jouant aux grammairiens », cf. Goosse (1978).
37. Avec les écrivains du 17^e siècle, « on sent que l'on s'imprègne de la vraie moelle française » (T1, 16).
38. À titre indicatif, 24 auteurs sont cités dans les deux premières chroniques du T2, avec en tête Louis Veuillot, suivi de Paul Bourget et Anatole France. Les référencements sont faits avec précision, ce qui n'est pas toujours le cas dans les chroniques et les traités du bon usage.
39. Selon Ned, il « a fureté et fait fureter dans un nombre incalculable d'œuvres littéraires, [et il] a relevé et fait relever des moissons de barbarismes, de solécismes, et de curiosités linguistiques » (T1, 5).
40. À Bruxelles, Giraud-Mangin, « [...] très fin grammairien, pas entêté de purisme pour une miette » (T1, 37) et à Paris, André Thérive (T4, 191-192 ; T5, 139-140).
41. « *Partir* à est un affreux provincialisme parisien [...] illogi[que] et très plébéien. » (AMA, 197).
42. *Cumulet* n'est pas compris par les Français, « la conclusion s'impose. » (T4, 38 n.1)
43. Les allusions aux autres pays francophones sont très rares et sans poids dans le processus de décision. Ainsi, Deharveng indique que l'expression belge « la soupe goûte le brûlé » est très répandue au Canada. Mais la question n'est pas là, elle est de savoir « quelle est l'expression française ? » (T1, 11).
44. Curieusement oublié dans la nomenclature de l'AMA.
45. Chateaubriand l'utilise et « l'Académie aurait tort de lui fermer son dictionnaire » (AMA, 207).
46. Ce sont les extraits de ce discours cités par Deharveng que nous reprenons ici. Pour sa version intégrale, cf. https://www.arllfb.be/bulletin/bulletinsnumerises/bulletin_1922_i_03.pdf.

Rappelons que les rapports de Brunot avec l'Académie française ont toujours été tendus et qu'il ne s'est pas privé de critiquer la grammaire qu'elle a publiée en 1932 (*Observations sur la Grammaire de l'Académie française*, Paris, Droz, 1932).

47. Peu importe si certains mots concernés sont d'origine germanique (*aubette*, *drève*...). Reprenant l'étymologie de Cohen (1906), Deharveng analyse à tort *aubette* comme un dérivé d'*aube* (T1, 205-206).

48. La France devrait nous emprunter ce terme ainsi que l'acception belge de *ramassette* (*ibid.*).

49. « Ne rougissons pas de commander un pistolet en Belgique et à Montpellier » (*ibid.*).

50. Ce mot « devrait être accepté par l'Académie française » (*ibid.*).

51. « Les écrivains français devraient nous emprunter cet archaïsme » (*ibid.*).

52. « C'est un mot que la France devrait adopter » car il comble un vide lexical (les instruments pour couper l'herbe ou le foin n'étant pas les mêmes) (*ibid.*).

53. *Être busé* pour *être recalé* (en France) : « Argot pour argot, j'aime autant le mot belge » (*ibid.*).

54. Avec cette solution originale : « Ne pourrait-on pas mettre d'accord Paris et les cours de mathématiques ? *Septante*, *septante-deux* en classe ; *soixante-dix*, *soixante-douze* dans les salons » (AMA, 258-259). L'auteur rappelle aussi que ces adjectifs numériques sont utilisés dans plusieurs régions de France (T5, 130).

55. Terme « plus euphonique et précis » que « se conduire mal » (*ibid.*).

56. « Nos puristes belges ont tort de le proscrire [...] ; étant donnée son origine latine, [il] devrait être accepté par l'Académie française » (*ibid.*).

57. « À conserver entre nous, en famille » (*ibid.*).

58. C'est un des rares cas où Deharveng reconnaît une valeur argumentative à l'usage belge (même si elle ne suffit pas à prendre une décision).

59. Dans ce qui suit, nous nous inspirons librement de la typologie de Meier (2019).

60. Dans les tournures *Ce vin goûte le whisky* ; *Ce vin vous goûte ?* (T1, 13).

61. Utilisé de manière absolue pour « asseyez-vous ! ».

62. Sous réserve d'un examen plus attentif, il semble que Deharveng manifeste davantage de bienveillance à l'égard des wallonismes. Cette question fait l'objet d'une recherche en cours de notre part (Berré, à par.).

63. C'est le cas de Dister (2021 : 272) qui situe Deharveng dans une « veine puriste et prescriptive ». Michiels (1976 : 13) soutient le contraire. Pour le point de vue de Goosse, cf. § 5. 5. (Norme et purisme).

64. Voir aussi la quatrième de couverture (AMA) : « ce petit livre [...] sans pédantisme [...] dégoûte des puristes [et] donne le goût de la bonne langue ».

65. À savoir : « seule une forme de la langue est correcte [...] ; Cette langue est pure [...] et toute modification représente une contamination ou une corruption ; il est essentiel de protéger la langue contre toute contamination et de la préserver dans son état actuel » (Ayres-Bennett, 2015 : 61).

66. « À parler franc, je pense que la conversation ne supporterait plus : "J'ai déjeuné d'un œuf". Ces choses s'écrivent ; quant à les dire, je crois que cette tournure vous donnerait un air archaïque et qui 'date' ». Il ajoute qu'aujourd'hui « les jeunes écrivains utilisent 'avec' » (T6, 14), suggérant ainsi une orientation au changement linguistique (de l'oral vers l'écrit).

67. Tout en critiquant leur indifférence à l'égard du bien parler, en particulier en Belgique.

68. Exceptionnellement et dans une vision quelque peu idéalisée et condescendante, il fait une place au « génie populaire » [qui] a toujours eu, dit-il, de ces trouvailles de fortune qui ont subsisté en dépit des censeurs et des puristes » (T4, 91).

69. Exemple cité : « Il avait dans la terre une somme enfouie, son cœur avec » (AMA, 34).

70. Pour plus d'informations sur l'intrigue, le style et le succès de cette œuvre capitale pour le rapport à la langue française des locuteurs belges francophones, bruxellois en particulier, nous

renvoyons à l'excellente postface de Paul Emond, parue dans la réédition de l'œuvre dans la collection « Espace Nord », en 2015.

71. Notamment dans *Dictionnaire du bon langage contenant les difficultés de la langue française, les règles et les fautes de prononciation, les locutions vicieuses, les wallonismes, les flandricismes, les germanismes, etc.*, de l'abbé Carpentier (1860), et encore dans *Belgicisms: inventaire des particularités lexicales du français en Belgique*, de Bal, et al. (1994).

72. Cf. par ex. la méthode à appliquer en étymologie (2011 : 42) ou une réflexion sur la norme (1971 : 308 ; cf. *infra* « 5.5 Norme et purisme ») Très pédagogiques, ces exposés s'adaptent au public cible (2011 : 36).

73. Une des chroniques s'intitule d'ailleurs « Notre langue » (1971 : 240). On trouve aussi « nos compatriotes », « nos grammairiens », « chez nous », « dans l'usage de chez nous », etc.

74. La naissance du Conseil international de la langue française, suscitant l'enthousiasme de Goosse, a dû favoriser l'emploi de cet adjectif (Goosse, 2011 : 10 [12/05/69] ; 87 [17/05/71]).

75. D'autres tours, plus nettement appréciatifs, apparaissent lorsqu'il s'agit de qualifier le fait régional : voir *infra*, « 5.4 "Verdicts" et recommandations ».

76. C'est ainsi que la chronique du 16/05/87 s'intitule « Vrais et faux belgicisms » (2011 : 598). Bien qu'il puisse qualifier nettement un usage de « fautif » (voir *infra* « 5.4 "Verdicts" et recommandations »), dans cette chronique, Goosse relativise l'emploi du mot *faute* : « emplois, peut-être discutables quant à la correction ». On retrouve là la démarche d'ouverture aux usages, visible aussi dans l'évolution du *Bon Usage*.

77. Goosse propose une explication de ce fait, reprise à Gaston Tuailon (2011 : 419 [6/11/78]).

78. La minutie et le caractère scientifique de ce travail expliquent la taille importante de certaines enquêtes (allant jusqu'à 2000 mots) : ainsi, l'article de cinq pages (2011 : 103) du 9/11/71 et une partie du suivant sont consacrés au seul *pistolet* (« petit pain »).

79. Explication loin d'être automatique : Goosse corrige ainsi l'Académie qui jugeait vieilliss *septante*, *huitante* et *nonante* (2011 : 76 [19/04/71]).

80. Le terme désigne une forme d'impôt indirect d'application en Belgique : « Notre administration des douanes et accises correspond à l'administration française des douanes et droits indirects. » (2011 : 122 [25/09/72]).

81. Goosse trouve ainsi que *soixante*, *septante*, *huitante*, *nonante* feraient « une belle série » (2011 : 77 [19/04/71]).

82. Les chroniques évoquent les critères d'admissibilité du néologisme (à propos d'*exemplatif*, *exploratoire* et *inflatoire*, 2011 : 36-37 [20/04/01970]), mais Goosse mène aussi une réflexion de fond à ce sujet : chargé de ce travail par le Conseil international de la langue française (CILF), il fait paraître *La néologie française aujourd'hui* en 1975.

83. Exception notable, pour la phonologie : la validation du maintien d'une prononciation distincte, en Belgique, pour des paires comme *brin* – *brun*, évitant des confusions homonymiques fréquentes en français (Goosse, 2011 : 89 [17/05/71]).

84. « Les belgicisms les plus inutiles et, partant, les plus condamnables ressortissent, non pas au vocabulaire, mais à la syntaxe » (Goosse, 1971 : 240).

85. Ainsi, *indaguer*, *la maison à lui vendue...* sont refusés sans ménagement (Goosse, 2011 : 13 [1/06/69]).

86. Comme Goosse le note lui-même, il s'agit, en Belgique, « d'un véritable nom composé », alors que le tour « semble n'être en France qu'une périphrase occasionnelle » (2011 : 83 [1/05/71]).

87. Ce qui ferait de ces cas des régionalismes de fréquence.

88. On est loin du « lutétiotropisme » : parmi ces Parisiens se trouvent ceux qui « se jugeant dépositaires de la norme, de droit divin, considèrent comme régional ce qui est étranger à leur usage » (2011 : 400 [11/09/78]).

89. Ce rôle de l'usage, et même du bon usage, comme critère de légitimité, déjà annoncé dans les premières chroniques (1971 : 67 : le mot « est-il reçu par le bon usage » ?) n'apparaît toutefois pas dans tous les examens.
90. De même pour *avant-midi*, « bien formé » mais « non sanctionné par l'usage » (2011 : 26 [19/01/70]).
91. Une légère évolution apparaît toutefois : Goosse annonce qu'il ne s'attendra pas sur *aubette* ni sur *drève* (1971 : 106), mais se montre par la suite plus sensible à leurs qualités expressives.
92. Ainsi, dans le discours prononcé au colloque de Nice, inspiré de plusieurs chroniques : « je refuse de m'attendrir » (1970 : 99).
93. Notamment à propos du rejet puriste des néologismes (1970 : 316).
94. « Mais je ne ferai pas miens les arguments du Père Deharveng [...] *Apprêté, guindé* sont des jugements bien subjectifs ! » (2011 : 487 [14/01/80].)
95. Le cas contraire, une condamnation sans examen approfondi, est très rare : comme Grevisse, Goosse condamne ainsi *assez bien employé* dans un sens quantitatif, mais sans justification explicite (2011 : 120 [29/05/72]). Ce n'est pas l'habitude du grammairien. Ses jugements peuvent être « lapidaires et sans appel » (Dister, 2021 : 285), mais l'argumentation qui y mène est tout le contraire : il ne faut pas moins de six chroniques pour refuser, finalement, *entièreté*.
96. « J'ouvre mes dossiers devant mes lecteurs. À eux de choisir en connaissance de cause la solution qui leur paraît la meilleure, la plus efficace, la mieux adaptée. » (2011 : 585 [10/01/87].)
97. S'il ne peut conseiller d'action efficace, Goosse exprime simplement des regrets ou souhaits : « Soyons réalistes. Ce n'est pas parce que je chanterai dans ce journal les mérites de *septante* et de *nonante* que les Français unanimes renonceront à leurs façons de dire. Et même si tous les Belges chantaient avec moi. » (2011 : 87 [17/05/71].)
98. L'adaptation au contexte s'exprime également d'une autre manière : à quel titre entend-on s'exprimer ? En tant que « 'scripteur' attentif » ou « étudiant romaniste », on se gardera de tel tour régional (Goosse, 2011 : 600 [16/05/87]).
99. En réponse à un lecteur plaidant en faveur d'un belgicisme (Goosse, 1971 : 244).
100. Qui peut d'ailleurs s'avérer « plus riche et plus précis » (à propos de *valves* : Goosse, 2011 : 151 [30/07/73]).
101. « Si l'on estime que le français n'est appelé qu'à servir à l'intérieur d'un groupe social déterminé, la norme de ce groupe [*i.e.* la norme spontanée] suffit à organiser les relations » (1971 : 310).
102. « Pour le Canada, m'a dit un Québécois, c'est une question de vie ou de mort : le français y succomberait sous la pression écrasante de l'anglais s'il ne s'appuyait pas sur le prestige du français universel. Le danger est plus grave encore pour les pays africains où le français menace de s'appauvrir et de s'émietter, de se dissoudre en sabirs et en créoles, par là de se séparer radicalement du français commun » (1971 : 290).
103. « Pour la Belgique ou pour la Suisse, les différences ne sont ni assez nombreuses ou assez profondes, ni les dangers extérieurs assez menaçants [...] Mais il faut s'attaquer aux défauts sans attendre qu'ils deviennent des vices » (1971 : 311).
104. À propos de l'opposition des puristes aux anglicismes, Goosse note : « Les puristes assistent avec consternation à ce mouvement [les emprunts à l'anglais], qui est la vie même ; ils s'accrochent désespérément au passé mort et maudissent les emplois qu'ignoraient les classiques. La langue se chargera bien de leur donner tort. » (1971 : 293.)
105. Sur le néologisme : « Si la réponse est non, elle sera peut-être oui demain. » (2011 : 359 [12/04/77].)
106. À propos d'*auditorium* : « réaction puriste ou reflet d'un usage réel ? » (2011 : 433 [4/12/78].)
107. Goosse regrette que les grammairiens « de l'école belge » ne se soient pas tournés vers la langue parlée, dont ils ont « parfois négligé d'observer les transformations ». Mais, l'ambiguïté

du « bon usage » persiste tout de même, lorsque l'auteur ajoute que les sources écrites convenaient mieux à l'enseignement du « français le plus correct possible » (1970 : 97).

108. Même idée dans les chroniques : « L'information tirée des dictionnaires et des grammaires ne suffit pas, d'autant plus que les faits de langue ne restent pas figés une fois pour toutes » (2011 : 598 [16/05/87]).

109. Où le successeur cite abondamment son ou ses prédécesseur(s).

110. Aux dires mêmes de Goosse (1999 : 4).

111. « Souci de cohérence » qui a aussi présidé à son travail sur le *Bon Usage* (Goosse, 1999 : 9).

112. Chez A. Dewit pour le 6^e tome.

113. Ne sont repris ici que les auteurs cités ou auxquels une référence directe est faite dans l'article. Pour les autres, les indications fournies dans le corps de l'article suffisent à les identifier.

RÉSUMÉS

Les francophones de Belgique ont l'habitude de trouver, dans leurs journaux ou magazines, des chroniques consacrées à des questions de langage, le plus souvent des mots ou des expressions considérés comme des exemples de variations diatopiques, qualifiés de « belgicisms ». Les textes produits par trois de ces chroniqueurs – Deharveng (°1867 †1929), Grevisse (°1895 †1980) et Goosse (°1926 †2019) – forment un corpus encore peu étudié, dans lequel s'exprime cependant une tension fondamentale par rapport à ces manifestations de variations diatopiques : d'une part, ils poursuivent une certaine idéologie des remarqueurs des siècles passés, reposant sur une hiérarchie des usages et faisant écho à la distinction langagière recherchée par leur lectorat ; d'autre part, ils ont le souci scientifique mais aussi didactique de ne pas condamner sans examen approfondi une forme ou une tournure qualifiée de « belgicisme ». Les arguments (statistique, systémique, prescriptif, étymologique...) convoqués par de tels examens, véritables instructions à charge et à décharge, explorent, au-delà de l'inscription dans chaque époque, la relation prescriptif-descriptif. Ce faisant, les trois grammairiens-chroniqueurs partagent avec leur lecteur une réelle réflexion sur la norme, l'autorité linguistique et le « purisme » – étiquette qu'ils rejettent avec force, en s'opposant unanimement à une « grammaire de droit divin » ou au « magister dixit ». Au-delà d'une filiation revendiquée, ils manifestent dans leurs chroniques une ouverture toujours plus grande à la variation, fondée sur la conviction que « la langue est perpétuellement en mouvement » (Goosse, 1999).

French-speaking people in Belgium regularly encounter newspaper or magazine columns dedicated to linguistic matters, focusing mainly on words or phrases deemed examples of regional variations, referred to as « belgicisms ». The writings of three prominent figures in this field – Deharveng (°1867 †1929), Grevisse (°1895 †1980), and Goosse (°1926 †2019) – constitute a body of work that remains relatively understudied. Within this corpus, however, a fundamental tension emerges concerning these diatopic variations: on the one hand, they adhere to an ideology reminiscent of the « remarqueurs » of previous centuries, emphasizing a hierarchy of linguistic usages and catering to the linguistic sensibilities of their audience; on the other hand, they exhibit a scientific and didactic concern to not hastily dismiss a linguistic form or expression labelled as a « belgicism », without thorough examination. The arguments employed in these examinations, which draw on a broad spectrum of fields which include statistics,

systemic analysis, prescriptivism and etymology, among others, serve as comprehensive guidelines for both prosecution and defense, transcending the specific context of each era. Through this, the three grammarian-chroniclers engage their readers in a thoughtful reflection on linguistic norms, authority, and 'purism', a label they vehemently reject, challenging unanimously the notions of an absolute 'grammar of divine right' or of unquestionable linguistic authority. Beyond their claimed filiation, the three columnists demonstrate an increasing receptiveness to linguistic variation, based on the belief that « la langue est perpétuellement en mouvement » (Goosse, 1999).

INDEX

Mots-clés : variation diatopique, grammairiens belges, Père Deharveng, Grevisse, Goosse, discours métalinguistique, chroniques, belgicisms, régionalismes belges

Keywords : diatopic variation, Belgian grammarians, Père Deharveng, Grevisse, Goosse, metalinguistic discourse, chronicles, belgicisms, Belgian regionalisms

AUTEURS

MICHEL BERRÉ

Université de Mons (Belgique), Michel.BERRE[at]umons.ac.be

ÉLISABETH CASTADOT

Université de Mons (Belgique), Elisabeth.CASTADOT[at]umons.ac.be

BÉNÉDICTE VAN GYSEL

Université de Mons (Belgique), Benedicte.VANGYSEL[at]umons.ac.be